



POUR COMBATTRE LA TORTURE

ATELIERS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

STOP TORTURE

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui se battent pour un monde où tous et toutes peuvent exercer leurs droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2015 par Amnesty International Ltd
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X0DW
Royaume-Uni

© Amnesty International 2015

Index : ACT 40/1433/2015 French
Original : anglais
Imprimé par Amnesty International,
Secrétariat international, Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation préalable écrite des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit.

Photo de couverture : Des militants et employés d'Amnesty International en plein travail lors d'une réunion à Oslo, Norvège, en décembre 2014. L'objectif de cette réunion était de partager les expériences et les ressources en matière d'éducation aux droits humains afin de soutenir la campagne *Stop Torture*.

Crédit photo de couverture :
© Amnesty International / Michel Banz

Photo quatrième de couverture : Des militants du mouvement tiennent une pancarte *Stop Torture* en norvégien. Des jeunes originaires de 16 pays ont mis en commun leur expérience et leurs compétences pour élaborer la version en ligne de ce guide. L'équipe continue à élaborer et tester des ressources aux quatre coins de la planète.

Crédit photo quatrième de couverture :
© Amnesty International

SOMMAIRE

Introduction	3
Combattre la torture : l'action d'Amnesty International.....	4
Ensemble, nous pouvons avancer.....	4
Importance de l'éducation aux droits humains.....	5
Éradiquer la torture : ce que vous pouvez faire	5
Des ateliers pour vous et les autres jeunes	6
Avant de commencer – Conseils aux animateurs	8
La méthode participative	8
Mettre en place un cadre rassurant	8
Briser la glace.....	9
Animation et dynamique de groupe	9
Pouvoir orienter	10
Réflexion	10
De l'apprentissage à l'action	10
Évaluation.....	10
Grâce à vous	11
ATELIER 1 - Traitement équitable : une réalité pour tout le monde ?	12
Présentation	12
Objectifs.....	12
Conseils pour l'animation	12
Déroulement de l'atelier	13
Autres ressources	15
ATELIER 2 - Qu'est ce que la torture ?	16
Présentation	16
Objectifs.....	16
Conseils pour l'animation	16
Déroulement de l'atelier	17
Autres idées, variantes possibles.....	19
Autres ressources	19
FICHE DE TRAVAIL n° 1 : Études de cas.....	21
FICHE DE TRAVAIL n° 2 : Droits humains et torture.....	24
FICHE DE TRAVAIL n° 3 : Définition de la torture.....	25
ATELIER 3 - Quelles sont les conséquences de la torture ?	26
Présentation	26
Objectifs.....	26
Conseils pour l'animation	26
Déroulement de l'atelier	27
Autres ressources	30
FICHE DE TRAVAIL n° 1 : Cartes pour le jeu de rôles.....	31
ATELIER 4 - Que peut-on faire pour prévenir la torture ?	34
Présentation	34
Objectifs.....	34
Conseils pour l'animation	34

Déroulement de l'atelier	35
Autres ressources	39
ATELIER 5 - Torturer ou ne pas torturer : la question se pose-t-elle ?	40
Présentation	40
Objectifs	40
Conseils pour l'animation	40
Déroulement de l'atelier	41
Autres idées, variantes possibles	43
Autres ressources	44
FICHE DE TRAVAIL n° 1 : Les arguments des sceptiques	45
FICHE DE TRAVAIL n° 2 : Définition de la torture	48
FICHE DE TRAVAIL n° 3 : Citations de militaires habitués à pratiquer des interrogatoires	49
ATELIER 6 - Comment utiliser les réseaux sociaux pour combattre la torture ?	51
Présentation	51
Objectifs	51
Déroulement de l'atelier	52
FICHE DE TRAVAIL n° 1 : Communication visuelle sur la torture	56
FICHE DE TRAVAIL n° 2 : Questions pour guider le débat	63
FICHE DE TRAVAIL n° 3 : Communication écrite sur la torture	64
FICHE DE TRAVAIL n° 4 : Conseils et astuces pour l'utilisation de Facebook, Twitter et Instagram	65
FICHE DE TRAVAIL n° 5 : Cartes pour le jeu de Rôles	66

INTRODUCTION

En 2014, Amnesty International a réuni un groupe de jeunes militants du monde entier pour créer un guide d'éducation aux droits humains destiné à soutenir les initiatives militantes de lutte contre la torture. Ce guide a été conçu dans l'objectif d'aider les jeunes militants à acquérir les compétences et les moyens leur permettant de travailler auprès d'autres jeunes pour développer leur connaissance et leur compréhension de la torture, et remettre en cause les perceptions qu'ils ont de la torture. Il se veut un outil élaboré par des jeunes et pour des jeunes, et a été créé dans le cadre d'une démarche concertée.

Mis au point par de jeunes militants, le guide d'éducation aux droits humains intitulé *Empower against Torture* a été publié en ligne en mai 2014. La ressource numérique comprend des ateliers, des liens vers d'autres ressources, des conseils sur la manière d'animer et d'adapter les ateliers en fonction du contexte et un espace où échanger des idées. Elle est disponible sur www.empoweragainsttorture.net, où vous trouverez également des informations sur les jeunes militants qui l'ont conçue.

Tiré de la ressource en ligne, le guide *Pour combattre la torture. Ateliers d'éducation aux droits humains* est un outil pratique et maniable que les jeunes militants peuvent avoir sur eux pour l'adapter et l'utiliser lorsqu'ils travaillent auprès d'autres jeunes, en particulier dans les initiatives de mobilisation pour la campagne *Stop Torture 2014-2016* d'Amnesty International.



Rencontre de jeunes Européens en Pologne, juillet 2014. © Amnesty International

COMBATTRE LA TORTURE : L'ACTION D'AMNESTY INTERNATIONAL

Depuis plus de 50 ans, Amnesty International est au combat pour éradiquer les actes qui sont parmi les plus cruels qu'un être humain puisse commettre à l'égard d'un autre.

Il y a 30 ans, notre mouvement a été à la tête de la campagne qui a abouti à l'adoption de la Convention des Nations unies contre la torture. Marquant une avancée capitale dans la lutte contre la torture, ce texte historique a posé la reconnaissance au niveau international de la torture en tant que crime et engagé les États à prendre des mesures concrètes pour l'éradiquer. En 1975, notre organisation a mis en place un réseau d'action urgente pour réagir rapidement aux nombreux cas de torture signalés chaque jour à nos chercheurs. Ce réseau demeure aujourd'hui l'un de nos outils de campagne les plus efficaces.

La mobilisation contre la torture est au cœur de l'histoire et de l'héritage d'Amnesty International. Mais ce combat appartient aussi à l'avenir du mouvement, et nous interviendrons chaque fois que les États, en se rendant complices ou en n'agissant pas, mettront en péril le principe international de l'interdiction. Dans le monde entier aujourd'hui, des personnes sont soumises à la torture et à des mauvais traitements par des autorités étatiques. En 2014, des actes de torture et d'autres mauvais traitements ont été perpétrés dans 82 % des pays du monde, a signalé Amnesty International en 2015.

C'est la raison pour laquelle Amnesty International a lancé en 2014 une nouvelle campagne mondiale, *Stop Torture*. Celle-ci entend mettre en lumière l'usage de la torture par les gouvernements et les acteurs étatiques, et s'intéresse à tous les contextes dans lesquels des personnes sont détenues par l'État. Nous pensons que le changement passe par l'instauration et le respect de garanties et de mécanismes effectifs contre la torture. Lorsque des garanties efficaces sont en place, les gens sont protégés. Lorsque les garanties sont inexistantes ou inappliquées, la torture prospère.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS AVANCER

Depuis le lancement de la campagne, en mai 2014, nous avons déjà constaté certaines avancées – en particulier dans les pays où les réformes en cours offrent l'occasion de faire progresser les choses. Le Maroc et le Sahara occidental, les Philippines et le Mexique ont pris des mesures pour renforcer leur législation en matière de lutte contre la torture. Notre campagne retient également l'attention de la communauté internationale. Le Parlement européen a par exemple adopté une résolution urgente sur la torture en Ouzbékistan.

C'est sur les cas individuels (les personnes menacées de torture, qu'il s'agit de protéger, et celles qui ont survécu à la torture, pour lesquelles nous réclamons justice) que l'on relève l'impact le plus remarquable. Nous progressons grâce à un travail de campagne constant, notamment la mobilisation au niveau mondial de militants dans des actions telles que la signature de pétitions, l'envoi de lettres, des manifestations et des activités sur les réseaux sociaux. Ainsi les autorités nigérianes ont-elles répondu à nos appels leur demandant de prendre en considération le cas de Moses Akatugba, un jeune homme condamné à mort après avoir passé des « aveux » sous la torture. Ainsi nos sympathisants dans le monde entier ont-ils uni leurs voix pour intervenir contre la flagellation en Arabie saoudite de Raif Badawi, condamné uniquement pour avoir prôné sur son blog le respect de la liberté d'expression. Ainsi le Mexicain Ángel Amílcar Colón Quevado, prisonnier d'opinion et victime de torture, a-t-il été libéré de prison après plus de cinq ans de détention provisoire. Ces exemples sont la preuve qu'un mouvement puissant de personnes qui ont à cœur de lutter contre l'injustice et font entendre leur voix peut changer les choses, vraiment. C'est la raison pour laquelle l'une des composantes essentielles du travail d'Amnesty International contre la torture est depuis toujours la mobilisation des plus de 7 millions de membres et de sympathisants.

IMPORTANCE DE L'EDUCATION AUX DROITS HUMAINS

La question de la torture peut être source de dissensions, et tous les gens ne sont pas d'accord sur le fait de savoir si la torture peut être parfois admise, ou pas. La position d'Amnesty International, elle, est claire : outre qu'elle est tout simplement illégale, la torture n'est jamais acceptable et ne se justifie en aucune circonstance. Si nous voulons édifier un mouvement de personnes décidées à agir pour mettre un terme à la torture, nous devons tout faire pour faire évoluer les comportements et les valeurs des gens. C'est pourquoi l'éducation aux droits humains est une composante essentielle de la stratégie de campagne.

L'éducation aux droits humains est une activité volontaire et participative visant à donner aux personnes, groupes et communautés les moyens d'agir, par l'acquisition de connaissances, de compétences et d'opinions. Il ne s'agit pas simplement d'une éducation sur les droits humains et pour les droits humains. C'est aussi une éducation par une approche participative et destinée à donner à chacun les moyens d'exercer ses capacités de réflexion et d'analyse critique. Elle peut donner aux personnes les outils nécessaires pour défendre leurs droits, faire en sorte que les garants des droits aient connaissance de leurs obligations en matière de droits humains et renforcer les capacités du mouvement de défense des droits humains à promouvoir et défendre ceux-ci.

ÉRADIQUER LA TORTURE : CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Amnesty International pense que si nous nous unissons et si nous nous mobilisons publiquement contre l'injustice, nous pouvons changer les choses, vraiment. Tous les États peuvent prendre des mesures concrètes pour mettre en place de véritables garanties qui protégeront les personnes contre la torture – et vous avez un rôle décisif à jouer à cet égard. Dans la pratique, cela signifie demander aux gouvernements de modifier leur législation afin, par exemple, de garantir la présence d'un avocat pendant les interrogatoires, de faire en sorte que des médecins impartiaux soient disponibles pour examiner les détenus, et de veiller à ce que les responsables présumés d'actes de torture soient déférés à la justice.

Vous pouvez prendre contact avec le bureau d'Amnesty International dans votre pays ou avec d'autres organisations qui travaillent sur la torture, et vous informer sur la situation dans votre pays et sur ce que vous pouvez faire pour apporter votre contribution. Vous pourriez par exemple écrire des lettres aux autorités (de votre pays ou d'autres États), ou bien faire circuler dans vos réseaux l'information sur la pratique de la torture.

Vous pouvez aussi vous mobiliser pour des cas individuels sur lesquels Amnesty International ou d'autres organisations travaillent. Amnesty International choisit des cas représentatifs de l'absence de garanties et pour lesquels nous savons que la force de notre mouvement peut vraiment changer les choses. Parmi les cas sur lesquels nous travaillons figurent aussi bien des affaires dans lesquelles nous réclamons justice (par exemple l'ouverture d'une enquête sur les tortures qu'une personne a subies) que des situations plus urgentes dans lesquelles nous sommes en mesure d'intervenir pour empêcher la torture.



*Exposition Stop Torture, Berlin Mitte, décembre 2014.
© Amnesty International*

La date du 26 juin, qui marque la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, est un rendez-vous essentiel pour toutes les organisations engagées dans la lutte contre la torture. Tous les ans à cette date, nous appelons les citoyens à se mobiliser publiquement en solidarité avec les victimes de la torture. À l'occasion de cette journée, la campagne *Stop Torture* organise avec des mouvements partenaires et des victimes de torture

des événements et des activités dans le monde entier. Mais cet engagement dépasse le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International. Notre histoire est marquée par la lutte contre la torture. C'est un combat que nous menons depuis toujours et que nous continuerons de mener – jusqu'à ce que la dernière chambre de torture ferme définitivement. Celles et ceux qui ont survécu à la torture doivent savoir qu'on ne les oublie pas et qu'ils ne sont pas seuls. Pour les dernières informations concernant le travail d'Amnesty International sur la torture, veuillez consulter la page <https://www.amnesty.org/fr/campaign-stop-torture>.

DES ATELIERS POUR VOUS ET LES AUTRES JEUNES

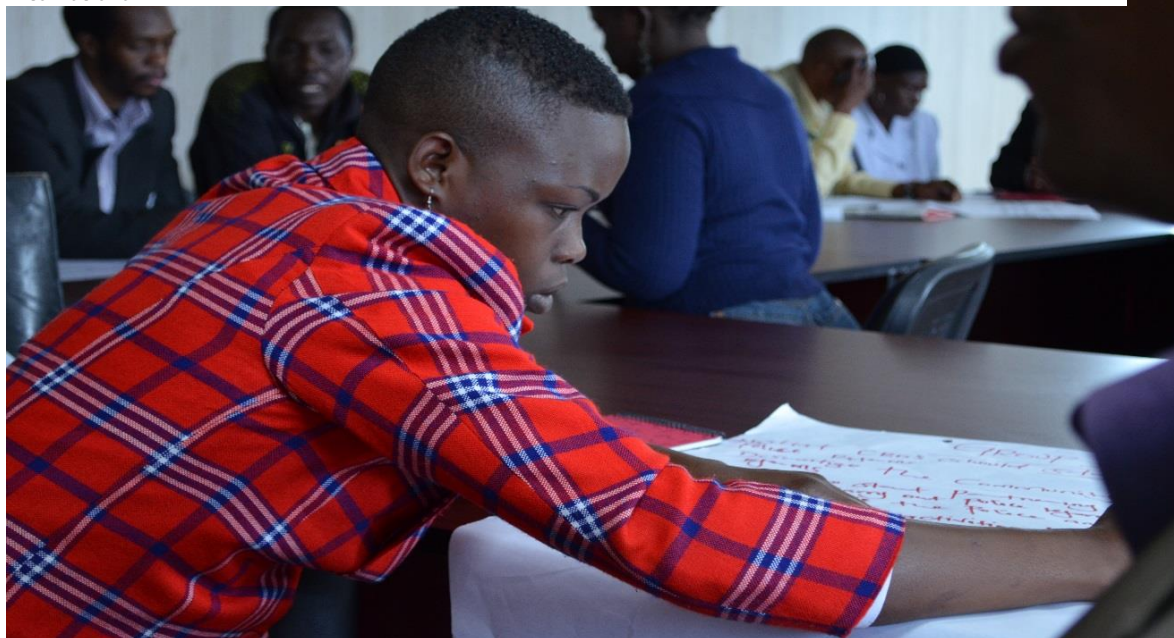
Une ressource d'éducation aux droits humains peut se révéler précieuse pour aider les jeunes à acquérir les moyens d'agir dans le cadre de la campagne *Stop Torture*. Le guide *Pour combattre la torture. Ateliers d'éducation aux droits humains* contient six ateliers à utiliser avec un groupe, en les adaptant ou bien en les suivant étape par étape.

Si vous travaillez avec un groupe de personnes que vous voyez régulièrement, vous pouvez prendre les ateliers dans l'ordre dans lequel ils sont présentés ici. Pour chacun d'entre eux, le processus d'apprentissage est construit à partir des connaissances, des compétences, des attitudes et des valeurs traitées précédemment. Si vous travaillez avec des personnes dans le cadre d'une session unique, vous pouvez choisir l'atelier qui correspond le mieux à leur niveau d'expérience vis-à-vis de la campagne et aux enjeux spécifiques. Vous pouvez également combiner les ateliers en choisissant divers éléments ici et là et en les associant. Attention toutefois : cette méthode ne peut être menée à bien que par des animateurs expérimentés.

Les ateliers et activités décrits dans cette ressource doivent être utilisés à titre de suggestions. Il est impossible de prévoir la façon dont le groupe avec lequel vous travaillez va réagir aux activités proposées, et nous recommandons d'adopter une approche souple, qui permettra un débat et une analyse en profondeur.

Si vous souhaitez mettre en place un processus d'apprentissage complet qui débouche sur l'action, veuillez à couvrir toutes les étapes de chaque atelier.

Atelier Stop Torture à Nairobi (Kenya), octobre 2014. © Centre d'éducation aux droits humains d'Amnesty International



Peut-être avez-vous une grande expérience de l'animation ou du travail avec un groupe de personnes. Peut-être n'êtes-vous au contraire pas très expérimenté dans ce domaine. Les conseils sur l'animation et le travail avec les groupes dispensés par *Pour combattre la torture. Des ateliers d'éducation aux droits humains* restent limités. Nous vous recommandons la lecture et l'utilisation du *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes*

participatives à l'éducation aux droits humains, disponible en ligne à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/>.

Pour combattre la torture. Ateliers d'éducation aux droits humains a été conçu spécifiquement pour être utilisé dans le cadre de la campagne *Stop Torture*. Les activités proposées pourront toutefois être utiles aussi une fois la campagne achevée.

Tant que la torture est perpétrée dans le monde, les militants des droits humains doivent continuer à trouver des moyens de la combattre. Dans le cadre de la campagne *Stop Torture* ou dans un autre contexte, vous devez tout faire pour que les gens à qui vous vous adressez se sentent motivés pour agir sur la torture et en capacité de le faire, et pour qu'ils passent à l'action.

Pour en savoir plus

Les ateliers décrits dans ce document ne sont qu'un exemple de ce que vous pouvez faire pour aider les autres à se doter des moyens d'agir pour mettre un terme à la torture. Ils ont été mis au point dans le cadre spécifique de cette campagne. Vous trouverez d'autres ressources d'éducation aux droits humains liées au thème de la torture sur www.empoweragainsttorture.net.

Avant de démarrer vos ateliers, il peut s'avérer utile que vous lisiez certains documents afin d'avoir bien en tête les éléments de fond sur ce qu'est la torture, d'être au courant des dernières informations et de connaître les positions d'Amnesty International sur le sujet. Vous pouvez à cet effet utiliser les documents suivants :

1) **Engagez vous ici, engagez-vous maintenant. Stop Torture** (Index : ACT 40/003/2014)

<https://www.amnesty.org/fr/documents/act40/003/2014/fr/>

2) **La torture en 2014. 30 ans d'engagements non tenus** (Index : ACT 40/004/2014)

<https://www.amnesty.org/fr/documents/act40/004/2014/fr/>

3) **Attitudes face à la torture. Stop torture : sondage mondial** (Index : ACT 40/005/2014)

<https://www.amnesty.org/fr/documents/act40/005/2014/fr/>

Peut-être avez vous élaboré vous-même des ressources ou des ateliers d'éducation aux droits humains dans le cadre de la campagne *Stop Torture* ou sur des questions en lien avec la campagne ? Ce matériel, quelle que soit la langue dans laquelle il a été produit, peut être utile à d'autres personnes. Merci de le mettre en ligne sur www.empoweragainsttorture.net.

Nous contacter

Une question, un commentaire, un problème ? Contactez-nous ! Dites-nous ce que vous avez pensé des ateliers et rejoignez-nous en ligne sur www.empoweragainsttorture.net, ou bien écrivez-nous à feedback@empoweragainsttorture.net.

Pour connaître les activités d'Amnesty International dans votre pays ou vous impliquer plus avant dans la campagne, prenez contact avec le bureau local de l'organisation. Vous pourrez être mis en relation avec les gens et les militants qui travaillent sur place, et recevrez conseils, informations, matériel, etc. Vous trouverez les coordonnées de la section d'Amnesty International dans votre pays à partir de la page <https://www.amnesty.org/fr/countries/>.

AVANT DE COMMENCER – CONSEILS AUX ANIMATEURS

Vous prévoyez d'organiser un atelier avec un groupe de jeunes ? Voici quelques idées et suggestions pour vous aider à réfléchir sur le rôle d'un animateur et à réussir dans cette initiative. C'est en pratiquant l'animation que l'on se forme, mais vous serez plus à l'aise en ayant lu un peu auparavant sur les méthodes et pris connaissance de certains conseils et idées.

Si vous n'avez pas beaucoup d'expérience dans l'animation de groupes ou la formation, nous vous conseillons de consulter le *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains*, disponible en ligne sur <https://www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr>.

LA METHODE PARTICIPATIVE

La méthode participative consiste à construire le processus d'apprentissage à partir des connaissances et de l'expérience des participants. C'est un cadre éducatif qui promeut la réflexion commune, l'analyse critique, le questionnement approfondi et la résolution collective de problèmes, et qui est fondé sur l'apprentissage par l'expérience. Cette méthode permet aux participants d'approfondir leurs connaissances, de mieux cerner les problèmes de droits humains spécifiques qu'ils rencontrent et de formuler des propositions et des stratégies de changement.

Les ateliers sont conçus pour qu'un animateur guide et accompagne les participants, dans un processus d'apprentissage participatif basé sur des activités concrètes et une réflexion. Dans le cadre des méthodes participatives, on n'attend pas nécessairement de l'animateur qu'il connaisse toutes les réponses aux questions qui peuvent se poser, ni qu'il anticipe toutes les situations possibles d'un atelier. Il est toutefois utile d'avoir réfléchi au préalable au déroulement de l'ensemble de la séance, ou même de tester celle-ci avec un groupe d'amis. Vous vous sentirez ainsi davantage préparé à différentes situations susceptibles de surgir. Il y aura sans doute malgré tout des moments où vous devrez improviser et faire preuve de discernement, car chaque atelier est différent selon les personnes présentes et la dynamique de groupe qui s'installe.

METTRE EN PLACE UN CADRE RASSURANT

Pour que les participants s'impliquent dans un processus participatif, il faut que chacun se sente en sécurité et respecté. Vous devez chercher à mettre en place avec les participants un environnement où chacun peut exprimer ses pensées et ses opinions, librement et dans le respect des autres. En instaurant une bonne dynamique de groupe, on parvient à stimuler des débats intenses et à créer un espace positif de partage et d'apprentissage.

Il est utile en début d'atelier d'écouter les attentes des participants et de clarifier ce qui sera couvert dans l'atelier et ce qui ne le sera pas. À vous de voir s'il est opportun de mettre au point avec les membres du groupe une charte ou des règles de base. Le simple fait de poser comme principes que l'on peut discuter de toutes les opinions et que « ce qui se dit dans la pièce ne sort pas de la pièce » peut créer un climat rassurant dans lequel chacun se sentira à l'aise pour participer. Ce sont les participants qui doivent établir les règles de base et se mettre bien tous d'accord sur elles.

BRISER LA GLACE

Pour mettre les gens à l'aise et éventuellement leur permettre de faire connaissance, on utilise de petits jeux de mise en route. Utiles aussi bien pour les groupes qui se connaissent déjà que pour ceux dont les membres se voient pour la première fois, ces exercices constituent une bonne entrée en matière et doivent être courts, dynamiques et adaptés à la taille du groupe. Pensez à plusieurs activités possibles pour pouvoir changer votre fusil d'épaule si celle que vous avez prévue ne peut être menée en raison de l'espace dont vous disposez ou de la taille du groupe ce jour-là.



Des employés d'Amnesty International et des jeunes militants participent à un atelier Stop Torture à Oslo, décembre 2014. © Centre d'éducation aux droits humains d'Amnesty International / Michel Banz

ANIMATION ET DYNAMIQUE DE GROUPE

La torture n'est pas une question facile à aborder, et la discussion peut susciter des réactions fortes chez les gens. Nous sommes tous différents. Nous nous exprimons de manière différente, sommes marqués par des spécificités culturelles et avons chacun nos propres limites quant à ce qui peut être considéré comme un comportement ou un contenu de discussion acceptable. Préparez l'atelier en tenant compte du contexte spécifique et adaptez les activités et les questions en imaginant ce qui va fonctionner le mieux avec ce groupe-ci en particulier.

Il est possible que certains participants soient spécifiquement intéressés par la question de la torture dans leur propre pays. Vous pouvez adapter certaines des questions en fonction de votre connaissance spécifique du contexte national, ou aussi vous attacher plus particulièrement à des cas d'autres pays si cela vous semble approprié.

Il peut arriver pendant l'atelier que certains participants soient influencés par d'autres ou par l'opinion du groupe dans son ensemble, et que tout ne soit pas dit. C'est parfois le cas lorsqu'une personne a un avis minoritaire ou s'il y a dans le groupe des personnalités très fortes. Efforcez-vous de soutenir les participants qui semblent intimidés ou qui n'arrivent pas à s'exprimer. Vous pouvez aussi placer le groupe devant ses responsabilités et demander aux participants de faire en sorte que chacun puisse apporter sa contribution comme les autres.

Vous pouvez également contribuer à maintenir un environnement d'apprentissage positif en posant des questions ouvertes ou curieuses, au moyen de termes clairs, précis et concrets qui aideront les participants à identifier les problèmes importants ou non résolus et qui expliqueront les faits, ainsi qu'en sollicitant plusieurs avis sur une question donnée et en mettant en doute les postulats.

Le *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains* contient de nombreux conseils sur la façon de créer une dynamique de groupe. Pensez à les lire avant l'atelier.

POUVOIR ORIENTER

Il est possible qu'au cours de la discussion, certains participants tiennent des propos blessants ou contestables. Il est important de mettre en question ces opinions et de permettre aux participants de décortiquer les préjugés, les stéréotypes, l'ignorance et les provocations qui se cachent parfois derrière ces propos. Évitez le conflit direct et invitez les participants à expliquer pourquoi ils ont ces sentiments. Vous devez aussi faire en sorte que les autres participants puissent remettre en question l'opinion des autres. Mais si des propos contestables sont formulés sans que personne ne les remette en cause, n'oubliez pas de formuler un avis différent afin de stimuler le débat. Pour clore la discussion, citez des statistiques ou donnez des exemples concrets qui éclairciront la question, en veillant à n'humilier ni rabaisser personne parmi les présents.

Gardez aussi présent à l'esprit que certains participants peuvent avoir une expérience personnelle liée à la torture et aux mauvais traitements, et qu'il peut être douloureux pour eux d'évoquer ces souvenirs. Faites preuve de tact et veillez à ce que chacun ait le choix de dire ou de ne pas dire certaines choses au groupe. Vous pouvez mettre à disposition une liste d'organisations locales ou nationales offrant un soutien aux personnes victimes de violences ou de torture.

REFLEXION

On trouvera dans chaque atelier des questions destinées à faire réfléchir les participants sur les activités suivies et la façon dont ils s'y impliquent. Cette phase de réflexion-discussion est une partie très importante de tous les ateliers. Il est donc essentiel de ne pas faire l'impasse sur ces questions et d'y consacrer le temps suffisant. Ce processus aide les participants à cerner ce qu'ils ont appris et à projeter cet acquis au-delà de l'atelier, pour comprendre en quoi il s'applique dans la vie courante. Essayez d'amener les participants à réfléchir sur ce qui s'est passé pour eux lors des activités, et non simplement sur les activités en elles-mêmes. Vous pouvez aussi les inviter à réfléchir à la façon dont ils peuvent mettre en application ce qu'ils viennent d'apprendre, aux actions qu'ils peuvent engager et aux changements qu'ils peuvent obtenir.

DE L'APPRENTISSAGE A L'ACTION

Se mobiliser pour défendre et revendiquer des droits est une composante importante d'un processus d'apprentissage permettant l'évolution et l'autonomisation des jeunes. Vous devez donc encourager et aider les participants à élaborer et entreprendre des actions liées aux activités suivies pour approfondir l'apprentissage et obtenir un impact sur les droits humains. Prévoyez le temps nécessaire à la fin de chaque atelier pour que les participants puissent réfléchir à des actions, les planifier, les présenter et les discuter. Réfléchissez à la manière dont vous pourriez appuyer ces actions.

De multiples actions peuvent être menées dans le combat contre la torture. Nous en avons déjà évoqué certaines. Ne bridez pas les participants dans leurs idées, soutenez-les, laissez libre cours à leur créativité et à leur enthousiasme.

ÉVALUATION

L'évaluation est un aspect important de toute activité et nous aide à améliorer en permanence notre travail – elle nous aide à devenir de meilleurs animateurs et de meilleurs militants des droits humains. Vous devez savoir si les personnes qui ont suivi un atelier ont acquis de nouvelles connaissances ou compétences et fait évoluer des attitudes ou des valeurs, et si le fait de participer à un atelier les conduit effectivement à s'impliquer dans le combat contre la torture.

L'évaluation peut être menée de multiples manières. Elle peut se résumer à un simple recueil des réactions et commentaires sur la façon dont l'atelier est mené, ce qui vous permettra de mieux appréhender ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Elle peut aussi être plus fouillée et passer en revue tous les objectifs de l'atelier ainsi que les résultats en termes d'apprentissage et d'action. Il est essentiel que vous prépariez le processus d'évaluation et les questions à poser, et que vous n'acheviez jamais un atelier sans demander aux participants de faire le point sur ce qu'étaient leurs attentes et ce qu'ils ont appris.

GRACE A VOUS

Votre participation, en tant qu'animateur et jeune militant, nous permet de travailler ensemble et de combattre la torture dans le monde. L'implication des jeunes auprès de qui vous intervenez contribue aussi à ce travail et à ce combat.

Ce matériel a pu être réalisé grâce à l'implication et à l'énergie de jeunes militants passionnés qui ont mis au point et testé ces ateliers : Abdellah Khaloub, Ameni Naimi, Bernard Assou Gbedjeha, Caroline Bonnot, Chia-Yin Lin, Dorothy Tran, Gada Hussain, Ivanna Molina Peña, Jakub Gamrot, Josefine Bertram, Joseph Odongo Ochieng, Katinka Troye Madalin-Catalin Blidaru, Marie-Louise D. Hansen, Nancy Herz, Nomagugu Gwaba Ncube, Oscar Jesse Rojas Ortiz et Swechhya Sangroula.



Discussion entre des participants lors de l'atelier de formation de jeunes « multiplicateurs » organisé dans les bureaux d'Amnesty International à Oslo, mars 2014. © Centre d'éducation aux droits humains d'Amnesty International / Michel Banz

TRAITEMENT ÉQUITABLE : UNE RÉALITÉ POUR TOUT LE MONDE ?

ATELIER 1

PRÉSENTATION

Cet atelier part d'un jeu fondé sur l'expérience, qui amènera les participants à appréhender et comprendre les notions d'égalité et d'universalité des droits humains. Lors du jeu, les participants vont faire l'expérience d'un traitement inéquitable, ce qui va leur permettre de s'identifier davantage aux personnes dont les droits humains sont bafoués.

OBJECTIFS

- Explorer le ressenti et les réactions des participants lorsqu'ils sont confrontés à un traitement inéquitable.
- Établir un lien entre les participants et les personnes dont les droits humains sont bafoués.
- Susciter une réaction chez les participants, pour qu'ils se sentent concernés personnellement par les droits humains et qu'ils ne restent pas sans rien faire lorsque ceux-ci sont violés.

Durée : 45–60 minutes

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ✓ « Jacques a dit » est un jeu pratiqué avec des enfants dans plusieurs pays. Un maître de jeu donne un ordre en commençant sa phrase par les mots « Jacques a dit... », et les participants s'exécutent. Si par exemple le maître de jeu dit « Jacques a dit tapotez-vous la tête », chacun doit se tapoter la tête. Mais si le maître de jeu dit simplement « Tapotez-vous la tête », il ne faut pas le faire car l'ordre n'a pas été précédé des mots « Jacques a dit ».
- ✓ Choisissez deux ou trois participants qui subiront un traitement injuste, mais ne le dites pas au groupe. Même si elles respectent les règles du jeu, les personnes choisies seront critiquées et sanctionnées. Vous leur imposerez par exemple de s'asseoir par terre ou dans une position inconfortable pendant deux ou trois tours, ou bien leur infligerez un autre handicap (se tenir sur une jambe, etc.).
- ✓ Sans le révéler au groupe non plus, choisissez deux ou trois participants qui seront récompensés pour ce qu'ils font. Vous les félicitez même s'ils se trompent dans le jeu. Vous insisterez bien sur le fait qu'ils font ce qu'il faut.
- ✓ Le choix des participants qui subiront un traitement injuste doit être effectué avec discernement. Une personne qui est vulnérable, ou qui passe par une période difficile, pourra vivre très mal le fait d'être prise pour cible pendant cette activité. N'oubliez pas que l'objet du jeu est de provoquer une réaction affective, mais pas de susciter une angoisse ou une douleur accrue chez des personnes qui se trouvent déjà dans une situation pénible.
- ✓ Si quelqu'un a une réaction émotionnelle forte (pleurs, violence...), interrompez le jeu et expliquez aux participants que l'objectif était de montrer qu'une personne traitée injustement peut se sentir blessée ou en colère. Expliquez que personne n'était visé personnellement et que les participants ciblés ont été choisis au

hasard. Écoutez l'expression de leur ressenti, acceptez-le et passez à l'étape suivante (réflexion personnelle).

- ✓ Cette activité peut constituer une bonne mise en route avant toute autre atelier.
- ✓ On peut opter pour une version plus facile : ne pas avoir de participants favorisés et mener le jeu uniquement avec des participants traités injustement.
- ✓ La présence de deux animateurs peut rendre le déroulement plus fluide. L'un sera « Jacques » et l'autre celui qui « félicite / sanctionne ».

DEROULEMENT DE L'ATELIER

1. Introduction

- Demandez à tous les participants de se tenir debout en cercle, de manière à ce que tout le monde se voie.
- Expliquez en quoi consiste le jeu « Jacques a dit » (sans révéler que tous les participants ne vont pas être traités de la même manière). Vous pouvez changer le nom du jeu et remplacer « Jacques » par un prénom correspondant mieux au contexte, ou bien le vôtre.
- Démarrez le jeu normalement. Après avoir donné trois ou quatre ordres, commencez à dire aux participants que vous avez choisis comme ceux devant subir un traitement inéquitable qu'ils se trompent.
- S'ils protestent, dites-leur qu'ils ont tort ou qu'ils essaient de tricher, et qu'ils ne doivent pas contester vos décisions. C'est vous le maître de jeu et c'est vous qui décidez.
- Dans le même temps, commencez à féliciter les participants choisis comme devant être récompensés pour leur comportement. Dites-leur que ce qu'ils font est bien. Si les gens qui subissent un traitement injuste se plaignent, ignorez-les ouvertement ou bien continuez à les sanctionner.
- Si une autre personne du groupe proteste, vous pouvez opter pour un changement d'attitude et soit lui répondre, soit la sanctionner à son tour. Si d'autres personnes protestent, vous pouvez aussi décider de changer d'attitude : reconnaître que vous avez fait une erreur et réserver à partir de là un traitement plus équitable aux participants. Vous montrerez ainsi que si l'on ne reste pas sans rien faire et que l'on dit ce qu'on pense, on peut changer les choses.
- Lorsque vous voyez que vous avez touché tous les participants et que tous réagissent, arrêtez le jeu et passez à l'étape suivante. Différents types de réaction sont possibles. Le jeu ne doit pas durer plus de 15 minutes en tout.

2. Réflexion personnelle

- Invitez les participants à former de petits groupes avec les personnes autour de d'eux (deux ou trois personnes au maximum par groupe). Demandez-leur de discuter des questions suivantes pendant 5 minutes environ :
 - 1. Qu'avez-vous ressenti pendant cette activité ?**
 - 2. Quel effet cela vous a-t-il fait d'être la personne traitée injustement / félicitée ?**
 - 3. Quel effet cela vous a-t-il fait de voir que d'autres personnes n'étaient pas traitées de manière équitable ?**
 - 4. Comment avez-vous réagi pendant le jeu ? Pourquoi ?**
 - 5. Regrettez-vous d'avoir réagi ainsi, ou pas ?**
- Demandez à deux ou trois participants de faire part à l'ensemble du groupe de leurs réflexions sur chaque question.

3. Réflexion en groupe

- Réflexion sur les raisons pour lesquelles les participants ont ressenti telle ou telle chose, et discussion sur le lien entre le jeu et les situations réelles de personnes qui sont soumises à des discriminations ou traitées de manière injuste, inéquitable et arbitraire.
 - 1. Pensez-vous que tout le monde a les mêmes droits dans la société ?**
 - 2. Pensez-vous que tout le monde est traité de manière égale dans la société ?**
 - 3. Que ressentent à votre avis les personnes qui ne sont pas traitées comme les autres ?**
 - 4. Pourquoi à votre avis certaines personnes traitent-elles d'autres personnes de manière inéquitable ?**
 - 5. Pensez-vous qu'il soit jamais justifié de traiter quelqu'un de manière inéquitable ?**
 - 6. Quelle relation pouvez-vous établir entre ce jeu et ce qui se passe dans la société ?**

4. Passer à l'action

- Demandez aux participants s'ils voient un lien entre cette activité et les victimes de torture.
- Vous pouvez souligner que la torture est parfois un moyen pour les autorités d'imposer leur « pouvoir » sur une personne détenue. Dans certains cas les victimes sont prises pour cible en raison de ce qu'elles sont, dans d'autres en raison de ce qu'elles font.
- Vous pouvez passer la vidéo de Claudia Medina (voir la rubrique Autre ressources ci-dessous) et demander aux participants de réagir à sa situation. Vous pouvez sinon décrire un autre des cas individuels de la campagne *Stop Torture* (<https://www.amnesty.org/fr/campaign-stop-torture>) et parler d'Écrire pour les droits, le marathon mondial d'écriture de lettres, qui s'attache aussi aux victimes de violations des droits humains.

AUTRES RESSOURCES

- Déclaration universelle des droits de l'homme : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
- Convention contre la torture : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx>
- Vidéo sur Claudia Medina : <https://www.youtube.com/watch?v=zF3GhNIs2sM>

QU'EST CE QUE LA TORTURE ?

ATELIER 2

PRESENTATION

Cet atelier permet aux participants de se familiariser avec la campagne *Stop Torture*. Il propose une activité d'introduction dans laquelle on examine des cas spécifiques de la campagne, et se penche ensuite sur les questions de droits humains liées au thème de la torture. L'activité est axée sur le travail de groupe et la discussion.

OBJECTIFS

- Permettre aux participants de comprendre ce qu'est la torture.
- Présenter des exemples de torture et montrer les répercussions sur les êtres humains.
- Permettre aux participants d'identifier les violations des droits humains liées à la torture.
- Permettre aux participants de réfléchir à la question de la responsabilité et à la manière dont on peut prévenir la torture.

Durée : 60–90 minutes

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ✓ Si le groupe dans lequel vous intervenez n'a qu'une connaissance limitée, ou pas de connaissance du tout, de la question des droits humains, il peut s'avérer utile de faire une courte présentation sur ce thème avant la séance ou bien au moment où vous abordez la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- ✓ Les études de cas sont fondées sur des cas réels, mais ne reprennent pas mot pour mot les témoignages livrés par les intéressés. Les faits, décrits tels qu'ils ont été relatés à Amnesty International, sont présentés sous la forme de récits à la première personne.
- ✓ Pour la première question, peu importe la raison pour laquelle l'« arrestation » intervient. Laissez ce point de côté dans la mesure du possible. Si la question est posée ouvertement, cependant, parlez avec les participants de tout problème qui pourrait les préoccuper (arrestation pour terrorisme ou pour un crime grave du type meurtre ou enlèvement, par exemple).
- ✓ Il est possible d'entamer ou de conclure cet atelier avec une vidéo d'Amnesty International, soit *Stop Torture: Statistics*, soit *Notre héritage, notre avenir : lutter contre la torture* (voir les liens à la rubrique Autres ressources).
- ✓ Si vous n'avez pas beaucoup de temps, veillez à ce que les différents groupes ne s'installent pas dans des pièces séparées car il y a une succession d'activités en sous-groupes et de discussions en groupe complet.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

1. Introduction

- Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
 1. **Si vous étiez arrêté, pensez-vous que vous seriez traité équitablement ?**
 2. **Seriez-vous autorisé à contacter un avocat ?**
 3. **Est-ce que votre famille ou vos amis seraient prévenus ?**
 4. **Est-ce que vous vous sentiriez en sécurité ?**
- Choisissez quelques-unes des réponses. Demandez aux participants d'expliquer pourquoi ils ont répondu ainsi. Ne lancez pas la discussion sur leurs réponses.

2. Étude de cas

- Répartissez les participants en quatre sous-groupes.
- Distribuez les études de cas (une par sous-groupe).
- Expliquez aux participants que chaque étude de cas correspond à un cas d'action prioritaire de la campagne *Stop Torture* d'Amnesty International. Précisez que ces cas concernent des personnes réelles et des faits qui se sont réellement déroulés. Signalez cependant que les témoignages originaux tels qu'ils ont été recueillis par Amnesty International ont été adaptés pour les besoins de l'atelier. Ils ne doivent pas être repris mot pour mot dans un autre contexte.
- Demandez aux participants de chaque sous-groupe de lire les exemples de cas et de débattre des questions suivantes :
 1. **Relevez les différentes émotions qui vous traversent et essayez de comprendre les raisons pour lesquelles vous ressentez cela.**
 2. **Pouvez-vous vous imaginer dans une situation telle que celle décrite ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?**
 3. **Si vous êtes ou si vous étiez ressortissant de l'un des pays sur lesquels portent les études de cas, comment réagiriez-vous en cas d'arrestation ?**
- Partagez vos réflexions en groupe entier.

3. Droits humains et torture

- Demandez aux participants de réfléchir en commun sur ce qu'ils savent de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- La Déclaration universelle des droits de l'homme peut être vue comme une certaine conception de la dignité humaine et d'un monde qui reconnaît les droits – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – de chaque personne. Elle est reconnue au niveau international comme une référence fondamentale pour la promotion, le respect et la défense des droits humains.
- Distribuez la fiche de travail n° 2, *Droits humains et torture*. Elle examine plusieurs articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui sont en rapport avec les cas étudiés.
- Demandez à chaque sous-groupe de discuter pour déterminer si l'un ou l'autre des articles de la liste sont violés dans le cas qu'ils étudient.
- Rendez compte de la discussion au groupe entier.



Atelier sur les conséquences de la torture tenu à Constanta, en Roumanie (août 2014).
© Amnesty International / Razvan Motei

4. Définition de la torture

- Distribuez la fiche de travail n° 3, *Définition de la torture*. La fiche de travail reprend la définition de la torture donnée par les Nations unies et propose quelques mots-clés sur lesquels réfléchir.
- Demandez aux sous-groupes de débattre pour savoir si la situation du cas sur lequel ils travaillent peut être définie comme relevant de la torture, en passant en revue les questions suivantes :

1. Comment définiriez-vous la torture ?

2. Est-ce que ce que l'on reproche à la personne a une quelconque importance ? Pourquoi ?

3. La définition de la torture concerne-t-elle la société dans laquelle nous vivons ? Si oui, dans quelle mesure ?

4. Qu'avez-vous appris sur les droits humains et la torture ?

- Partagez vos réflexions en groupe entier.

5. Prévenir la torture

- Faites réfléchir l'ensemble du groupe aux différentes manières possibles de prévenir l'utilisation de la torture dans les cas sur lesquels vous travaillez.
- Discutez aussi de la question de savoir à qui doit incomber la responsabilité de mettre en place ces mesures de prévention.
- Ces réflexions ne sont qu'une entrée en matière, pour ouvrir le débat sur la façon dont on peut prévenir la torture. Vous pourrez approfondir avec d'autres activités.

6. Passer à l'action

- Présentez la campagne *Stop Torture* et ce que fait Amnesty International pour empêcher la torture et amener les États à rendre des comptes.
- Étudiez les cas plus avant et voyez si vous pouvez intervenir en leur faveur.
- Réfléchissez à la façon dont vous pourriez faire connaître ces cas à d'autres personnes là où vous vivez, dans des groupes locaux, etc.

AUTRES IDEES, VARIANTES POSSIBLES

- Dans l'étude de cas, vous pouvez organiser à la place de la discussion un jeu de rôles dans lequel un participant se met à la place de la personne du cas étudié et le reste du groupe lui pose des questions sur ce qui se passe et ce qu'il ressent.
- Vous pouvez changer l'ordre dans lequel vous distribuez les fiches de travail aux participants. L'ordre proposé ici oriente la discussion sur les cas d'action prioritaire, mais en prenant les choses autrement, vous pouvez faire porter d'abord l'accent sur les articles de la DUDH ou sur la définition de la torture.

AUTRES RESSOURCES



- *Attitudes face à la torture. Stop torture : sondage mondial* : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT40/005/2014/fr>
- Déclaration universelle des droits de l'homme (version intégrale) : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
- Site de la campagne *Stop Torture* d'Amnesty International (pour en savoir plus sur la campagne) : <https://www.amnesty.org/fr/campaign-stop-torture>
- Vidéo d'Amnesty International : *Stop Torture: Statistics* : <https://www.youtube.com/watch?v=PBjrfA2O8ag>
- Vidéo d'Amnesty International : *Notre héritage, notre avenir : lutter contre la torture* : <https://www.youtube.com/watch?v=KbaSQoVXvfY>

FICHES DE TRAVAIL

- Fiche de travail n° 1 : Études de cas (à séparer en quatre parties)
- Fiche de travail n° 2 : Droits humains et torture
- Fiche de travail n° 3 : Définition de la torture



Des membres d'Amnesty International Autriche manifestent devant l'ambassade d'Ouzbékistan à Vienne, octobre 2014. © Amnesty International / Laurent Ziegler

FICHE DE TRAVAIL N° 1 : ÉTUDES DE CAS

ATELIER 2

CAS N° 1

Je m'appelle Alfreda Disbarro. Je suis Philippine, j'ai 32 ans et je suis mère célibataire.

Le 3 octobre 2013, j'ai été accostée par deux policiers et un de leurs auxiliaires non officiels, qui m'ont accusée de vendre de la drogue. J'ai nié et j'ai vidé spontanément mes poches, dans lesquelles il y avait un téléphone portable et une pièce de cinq pesos. Sans avertissement, je me suis retrouvée avec une arme braquée sur moi. J'ai été frappée à la tête, menottée et emmenée au commissariat central, à la brigade de répression des stupéfiants.

Au bout de deux heures, un gradé m'a conduite dans une cuisine. Pour me contraindre à faire des « aveux », il m'a plaquée contre un mur, m'a donné des coups de poing au ventre et au visage, m'a frappée avec un bâton. Il m'a enfoncé ses doigts dans les yeux, a placé une serpillère dans ma bouche et m'a cogné la tête contre le mur. Un autre policier m'a alors frappée à coups de poing et de bâton.

Le lendemain, la police a présenté trois billets de 100 pesos et un sachet de drogue. Ils ne m'appartenaient pas, j'étais innocente. Le lendemain matin, on m'a réveillée et on m'a ordonné de signer une feuille de papier vierge, puis on m'a photographiée avec l'argent et la drogue. La douleur provoquée par les coups était si forte que je n'ai rien pu avaler les jours suivants. Je n'arrivais pas à respirer, et je n'arrêtais pas de vomir.

Le 8 octobre, j'ai été inculpée de vente et détention de drogues illégales, mais personne ne m'a rien demandé sur ce que les policiers m'avaient fait. Je suis actuellement détenue à la prison municipale dans l'attente d'être jugée. Personne n'a été inquiété pour les actes de torture que j'ai subis lorsque j'ai arrêtée.

Source : Au-dessus des lois ? La police torture aux Philippines, résumé, décembre 2014

CAS N° 2

Je m'appelle Claudia Medina Tamariz. Je vis à Veracruz, au Mexique. J'ai 31 ans, je suis mariée et j'ai trois enfants. Je fais de la vente à domicile.

Le 7 août 2012 à 3 heures du matin, des soldats de la marine ont fait irruption chez moi. Ils m'ont ligoté les mains et m'ont placé un bandeau sur les yeux, puis m'ont fait monter dans un pick-up et emmenée à la base navale. J'ai été accusée d'appartenir à une bande criminelle violente, ce qui est faux. J'ai été frappée, rouée de coups de pied et soumise à des décharges électriques. Ensuite ils m'ont ligotée sur une chaise et m'ont laissée dehors sous le soleil brûlant, en plein après-midi.

Le lendemain, ils m'ont bandé les yeux et m'ont conduite au bureau du procureur général de la République. Un procureur m'a interrogée et un soldat de la marine m'a obligée à signer une déclaration reconnaissant des crimes, que je n'avais pas été autorisée à lire. Plus tard, les autorités m'ont présentée avec d'autres détenus aux médias en affirmant qu'elles avaient arrêté de dangereux criminels qui avaient commis des faits graves.

Le 13 août, j'ai été présentée au tribunal. Je suis revenue sur la déposition que j'avais été forcée de signer et j'ai expliqué que j'avais subi des mauvais traitements et qu'on m'avait contrainte à signer. Le juge a abandonné toutes les charges sauf celle de port d'une arme illégale. J'ai été remise en liberté sous caution.

En septembre 2012, j'ai été convoquée au tribunal et j'ai fait le récit au juge des tortures et des mauvais traitements que j'avais subis. Le juge a ordonné au bureau du procureur général de la République d'ouvrir une enquête sur mes allégations et sur la façon dont j'avais été traitée.

En février 2015, toutes les charges qui pesaient encore contre moi ont été abandonnées. Mais nous sommes en mai 2015 et personne à ce jour n'a été reconnu responsable des mauvais traitements qui m'ont été infligés.

Source : Hors de toute mesure. La torture et les autres mauvais traitements au Mexique, Amnesty International, septembre 2014

CAS N° 3

Je m'appelle Moses Akatugba et je suis né au Nigeria. J'ai 25 ans. Au moment de mon arrestation, j'étais lycéen. Je suis actuellement détenu à la prison d'Okere, dans l'État du Delta, au Nigeria.

Le 27 novembre 2005 – j'avais alors 16 ans –, l'armée nigériane m'a arrêté et accusé du vol de trois téléphones et d'autres équipements. Lors de mon arrestation, j'ai reçu une balle dans la main et j'ai été frappé à la tête par les soldats. J'ai été placé en détention à la caserne militaire. On m'a montré un cadavre et on m'a demandé de l'identifier. Je ne savais pas qui c'était, alors j'ai été frappé.

J'ai été transféré au poste de police d'Epkan, dans l'État du Delta. Là, j'ai été violemment battu à coups de machette et de matraque. On m'a ligoté et suspendu pendant plusieurs heures dans des salles d'interrogatoire. On m'a arraché les ongles des pieds et des mains avec des tenailles. La douleur infligée par la torture est insupportable, c'est inimaginable. Ils m'ont fait subir ça pour que je signe deux dépositions d'« aveux ».

Lors de mon procès devant la haute cour d'Effurun (État du Delta), la personne qui avait enquêté sur l'affaire ne s'est pas présentée. J'ai donc été condamné sur la seule base de la déposition de la victime, qui n'était pas fidèle à la réalité selon mon avocat, et des deux déclarations d'aveux qu'on m'avait fait signer.

Après huit ans de détention provisoire, j'ai été condamné à la peine capitale par pendaison. Maintenant, je suis détenu dans le quartier des condamnés à mort et je ne peux voir ma famille que deux fois par mois. Le tribunal n'a pas enquêté sur les actes de torture qui m'ont été infligés au moment de mon arrestation, n'a pas tenu compte de mes allégations et ne veut pas faire quoi que soit.

Source : « Bienvenue en enfer ». Torture et mauvais traitements au Nigeria, p. 32-33, Amnesty International, septembre 2014

CAS N° 4

Je m'appelle Dilorom Abdoukadirova. J'ai 49 ans, je suis ouzbèke et j'ai quatre fils. Avant, je travaillais avec mon mari et ma belle-mère dans notre ferme, une exploitation maraîchère.

Le 13 mai 2005, j'ai manifesté en compagnie de milliers de personnes à Andijan pour exprimer mes préoccupations sur les problèmes économiques. J'avais entendu dire que le président serait là et que nous pourrions lui faire entendre nos inquiétudes. Les forces de sécurité ont ouvert le feu sur nous, des manifestants pacifiques en majorité, et ont tué des centaines de personnes. J'ai paniqué et je me suis enfuie avec la foule jusqu'à la frontière du Kirghizistan, à 25 kilomètres environ. J'ai réussi à obtenir un visa pour l'Australie en tant que réfugiée. Je suis arrivée en Australie en février 2006.

Mais ma famille me manquait beaucoup et je voulais retrouver mes proches. Je suis donc revenue dans mon pays en janvier 2010, après avoir obtenu l'assurance des autorités ouzbèkes qu'il ne m'arriverait rien en cas de retour.

À mon arrivée à l'aéroport, j'ai été placée en détention pendant quatre jours avant que l'on m'autorise à retrouver ma famille à Andijan. En mars 2010, j'ai été de nouveau arrêtée. J'ai été inculpée pour avoir manifesté et être sortie illégalement du territoire. J'ai été détenue dans une cellule des services de police d'Andijan pendant deux semaines, sans pouvoir contacter un avocat ni ma famille.

J'ai été jugée en avril 2010 par le Tribunal régional d'Andijan. J'étais affamée. J'avais des bleus sur le corps.

À l'issue d'un procès inéquitable, j'ai été condamnée à 10 ans et deux mois d'emprisonnement. Mes proches ont écrit aux autorités pour dénoncer les mauvais traitements que j'avais subis en détention. En 2012, après un procès tenu à huis clos dans la prison pour femmes de Tashkent, ma peine d'emprisonnement a été alourdie de huit années supplémentaires. On me reprochait d'avoir enfreint le règlement pénitentiaire. Je ne vois pas mes proches, et je sais qu'ils s'inquiètent de la façon dont je suis traitée.

Source : Secrets and Lies: Forced confessions under torture in Uzbekistan, p. 21, Amnesty International, avril 2015

FICHE DE TRAVAIL N° 2 : DROITS HUMAINS ET TORTURE

ATELIER 2

Sélection d'articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (version résumée, texte non officiel)

Article 1 : Nous naissons tous libres et égaux.

Nous naissons tous libres. Nous avons tous nos idées et nos opinions. Nous devons tous être traités de la même façon.

Article 2 : Pas de discrimination.

Ces droits nous appartiennent à tous, quelles que soient nos différences.

Article 3 : Le droit à la vie.

Nous avons tous droit à la vie, et à vivre libre et en sécurité.

Article 5 : Interdiction de la torture.

Personne n'a le droit de nous faire mal ou de nous torturer.

Article 6 : Nous avons des droits, où que nous allions.

Je suis une personne, tout comme vous !

Article 7 : Nous sommes tous égaux devant la loi.

La loi est la même pour tous. Elle doit nous traiter tous de manière égale.

Article 8 : Vos droits fondamentaux sont protégés par la loi.

Nous pouvons tous faire appel à la loi lorsque que nous ne sommes pas traités de manière équitable.

Article 9 : Pas de détention injuste.

Personne n'a le droit de nous emprisonner et de nous maintenir en prison sans avoir une raison valable de le faire, ou de nous forcer à quitter notre pays.

Article 10 : Le droit à un procès.

Si nous devons passer en jugement, le procès doit être public. Ceux qui nous jugent ne doivent pas se laisser influencer par qui que ce soit.

Article 11 : Tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée, une personne est innocente, toujours.

Personne ne doit être tenu coupable de quelque chose tant que cela n'a pas été prouvé. Lorsque des gens disent que nous avons fait quelque chose de mal, nous avons le droit de montrer que ce n'est pas vrai.

Article 12 : Le droit au respect de la vie privée.

Personne n'a le droit de s'en prendre à notre réputation. Personne n'a le droit de pénétrer chez nous sans raison valable, ou de nous importuner ou d'importuner notre famille.

Article 14 : Le droit de chercher un endroit sûr où vivre.

Si nous avons peur d'être mal traité dans notre pays, nous avons le droit d'aller dans un autre pays pour y vivre en sécurité.

FICHE DE TRAVAIL N° 3 : DEFINITION DE LA TORTURE ATELIER 2

Au niveau international, la Convention des Nations unies contre la torture définit la torture comme un acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne pour obtenir des renseignements ou des aveux, pour la punir d'un acte qu'elle a commis ou qu'elle est soupçonnée d'avoir commis, pour l'intimider ou pour faire pression sur elle, ou pour un motif fondé sur la discrimination. Il s'agit d'un acte de torture si cette douleur ou ces souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement.

Source : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx>



Manifestation à New York en faveur de Raif Badawi, février 2015. © Amnesty International États-Unis, bureau de New York

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DE LA TORTURE ?

ATELIER 3

PRESENTATION

Cet atelier permet aux participants de développer une attitude de compréhension bienveillante vis-à-vis des personnes qui ont été torturées. Grâce à des exercices interactifs, les participants vont examiner les effets de la torture sur une personne, une famille, une collectivité et un pays.

OBJECTIFS

- Faire connaître aux participants la situation des victimes de la torture et susciter une attitude bienveillante de leur part. Sensibiliser les participants qui ignorent tout des effets de la torture sur les victimes, leur famille, leur entourage et d'autres personnes.
- Mener une réflexion sur les effets et conséquences possibles de la torture sur les êtres humains.

Durée : 60–120 minutes

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ✓ Les études de cas sont fondées sur des cas réels, mais ne reprennent pas mot pour mot les récits livrés par les intéressés. Les faits, décrits tels qu'ils ont été relatés à Amnesty International, sont présentés sous la forme de récits à la première personne.
- ✓ Peu importe le fond de l'affaire dans laquelle la torture est pratiquée. Laissez ce point de côté dans la mesure du possible. Si la question est posée ouvertement, cependant, parlez avec le groupe de tout problème qui pourrait les préoccuper (arrestation pour terrorisme ou pour un crime grave du type meurtre ou enlèvement, par exemple).
- ✓ Si vous avez déjà fait l'Atelier 2, *Qu'est-ce que la torture ?*, vous pouvez faire l'impasse si vous le souhaitez sur l'étape n° 1 (Introduction).

DEROULEMENT DE L'ATELIER

1. Introduction

- Projetez la vidéo *Notre héritage, notre avenir : lutter contre la torture* (voir ci-dessous la rubrique Autres ressources), afin de lancer la discussion sur la torture.
- Sondez les participants pour voir ce qu'ils savent de la torture. Vous pouvez utiliser les questions suivantes :
 1. **Que savez-vous de la torture ?**
 2. **Connaissez-vous quelqu'un qui a été torturé ? Si oui, que ressentez-vous à cet égard ?**
 3. **Et si l'on vous parle d'une personne qui a été torturée mais que vous ne connaissez pas, que ressentez-vous ?**
- En fonction de la taille du groupe et du temps dont vous disposez, vous pouvez faire réagir les participants en groupe entier ou en sous-groupes. Une troisième option consiste à demander aux participants de réfléchir tranquillement et d'inscrire les réponses qu'ils souhaitent communiquer aux autres sur un post-it qu'ils colleront au mur.

2. Créer un personnage

- En fonction du nombre de participants et du temps dont vous disposez, cette étape peut être conduite avec le groupe entier ou en petits groupes.
- Dessinez schématiquement une personne sur un tableau ou une grande feuille de papier.
- Demandez aux participants de donner à la personne un nom, un genre, une famille, une ville de résidence et une nationalité. Ils devront faire appel à leur imagination pour créer un personnage et lui donner corps. Ils pourront ajouter des éléments à cet effet (sport pratiqué, plat favori, films appréciés, etc.).
- Demandez aux participants d'imaginer la vie de cette personne. Invitez-les à réfléchir aux questions suivantes :
 1. **Quels sont les membres de sa famille ? Quels rapports entretient-elle avec eux ?**
 2. **Aime-t-elle son travail ?**
 3. **Quelles sont ses activités, dans sa ville et dans son pays ?**
 4. **Quels projets d'avenir a-t-elle ?**

- Lorsque les participants se mettent d'accord sur une réponse, demandez-leur d'inscrire celle-ci sur un post-it – si possible de couleur vive – et disposez les post-it autour du personnage dessiné.
- Demandez aux participants d'imaginer les relations de la personne avec la société dans laquelle elle vit.
 1. **Que pense-t-elle de son gouvernement ?**
 2. **Que pense-t-elle de la police et des autres organes de sécurité ?**
 3. **Quel est son avis sur la façon dont la police doit répondre à la criminalité et assurer la sécurité dans la société ?**
 4. **Comment voit-elle l'avenir de son pays ?**
- Invitez le groupe à porter les réponses sur des post-it et à placer ceux-ci autour du personnage dessiné.

3. Jeu de rôles

- Demandez aux participants de se mettre par deux.
- Distribuez les cartes de jeu de rôles de la fiche de travail n° 1 (un cas par groupe de deux participants).
- Expliquez que l'une des personnes va jouer le rôle d'un proche qui relate les événements décrits sur la carte. L'autre jouera le rôle d'une personne menant un entretien.
- La personne qui mène l'entretien cherche à poser des questions sensibles qui permettront de voir comment le parent de la victime ressent ce qui s'est passé. Le participant qui joue le rôle du parent doit prendre le temps d'imaginer vraiment ce qu'il ressentirait si cela arrivait à quelqu'un de sa famille.
- Donnez aux groupes 10 minutes pour se préparer et faire le jeu de rôle.
- En fonction du temps dont vous disposez, vous pouvez faire jouer tous les jeux de rôles devant le groupe entier, ou bien une partie seulement.
- Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
 1. **Qu'avez-vous ressenti durant le jeu de rôles ?**
 2. **En quoi l'expérience de la torture a-t-elle marqué le personnage que vous jouiez ?**

4. Après la torture

- Demandez au groupe de choisir l'un des cinq cas du jeu de rôles. Assurez-vous que tous les participants connaissent les détails du cas.
- Dites au groupe d'imaginer qu'il arrive au personnage fictif les faits décrits dans le cas.
- Invitez les participants à se reporter aux post-it placés autour du personnage dessiné. Demandez-leur s'ils pensent que les choses sont identiques après que le personnage a vécu la torture. Vous pouvez poser les questions suivantes :

1. Le personnage ressent-il les choses de manière différente ? Pense-t-il de manière différente ? Agit-il de manière différente ? De quelle manière ?

- S'il s'avère que des modifications doivent être apportées au schéma d'origine, les participants placent un post-it de couleur différente – plus neutre si possible – sur le premier et écrivent dessus en quoi cet aspect de la vie est touché. Vous pouvez demander aux membres du groupe de réfléchir aux points suivants :

1. Examinez les effets sur la vie du personnage.

2. À votre avis, quels aspects de sa vie ont changé ? En quoi ?

3. Quels aspects sont probablement restés les mêmes ?

5. Réflexion en groupe

- Regardez les vidéos sur Claudia Medina, Ángel Colón, Moses Akatugba et Raif Badawi (voir la rubrique Autres ressources ci-dessous) et examinez avec les participants la façon dont ces hommes et ces femmes victimes de torture évoquent ce qu'ils ont vécu.
- Engagez une réflexion collective à partir des questions suivantes :

1. Quelle est la première chose qui vient à l'esprit lorsque l'on pense à la torture ?

2. Pensez-vous que cet atelier a modifié votre réaction spontanée à l'idée de torture ? Si oui, en quoi ?

3. Après cet exercice, pensez-vous que vous réagirez différemment la prochaine fois que vous entendrez parler de torture ou que vous lirez quelque chose sur le sujet dans la presse ? Si oui, pourquoi ?

6. Passer à l'action

- Les personnages créés peuvent servir de base à une histoire, un poème ou tout projet artistique que les participants souhaiteraient mener dans un objectif de sensibilisation d'autres personnes à la question de la torture.

AUTRES RESSOURCES



- Vidéo d'Amnesty International : « Notre héritage, notre avenir : lutter contre la torture », <https://www.youtube.com/watch?v=KbaSQoVXvfY>
- Vidéo de la campagne *Stop Torture* sur Claudia Medina <https://www.youtube.com/watch?v=zF3GhNIs2sM>
- Vidéo de la campagne *Stop Torture* sur Ángel Colón : https://www.youtube.com/watch?v=Tba_jP9YI_c
- Vidéo de la campagne *Stop Torture* sur Moses Akatugba (repris de Écrire pour les droits 2014) https://www.youtube.com/watch?v=2jXYM1MTN_Y
- Vidéo de la campagne *Stop Torture* sur Raif Badawi (repris de Écrire pour les droits 2014) https://www.youtube.com/watch?v=q_OTK_-PHIk

FICHES DE TRAVAIL

- *Fiche de travail n° 1 : Cartes pour le jeu de rôles (parents de victimes de torture) – veuillez noter que les témoignages originaux tels qu'ils ont été recueillis par Amnesty ont été adaptés pour les besoins de cet atelier. Ils ne doivent pas être repris mot pour mot dans un autre contexte.*

FICHE DE TRAVAIL N° 1 : CARTES POUR LE JEU DE ROLES

ATELIER 3

MA MÈRE s'appelle Alfreda Disbarro, elle n'est pas mariée et vit à Quezón City, aux Philippines.

Elle se trouvait dans un cybercafé situé près de chez elle lorsque la police l'a arrêtée pour trafic de stupéfiants. Elle a nié et a spontanément vidé ses poches, qui ne contenaient qu'un téléphone portable et une pièce de cinq pesos.

Les policiers ont alors braqué une arme sur elle, l'ont frappée à la poitrine, menottée et emmenée au commissariat. Là, un gradé a voulu la faire « avouer », a raconté ma mère. Il l'a plaquée contre un mur. Il lui a administré plusieurs coups de poing au ventre et au visage, l'a frappée avec un bâton, lui a enfoncé les doigts dans les yeux, l'a giflée, lui a mis un bâillon dans la bouche et lui a cogné la tête contre le mur.

Ma mère a tellement souffert qu'elle n'a rien pu manger pendant plusieurs jours après ce passage à tabac. Elle avait des difficultés à respirer et n'arrêtait pas de vomir. Aujourd'hui, elle attend son procès dans une prison locale pour détention et vente de produits stupéfiants illicites.

Elle a été examinée par un membre du personnel médical, mais personne n'a été amené à rendre de comptes pour les tortures qu'elle a subies.

Source : Au-dessus des lois ? La police torture aux Philippines, résumé, Amnesty International, décembre 2014

MA MÈRE s'appelle Dilorom Abdoukadirova. Elle est ouzbèke et originaire de la ville d'Andijan, dans le sud-est du pays. C'est une fervente musulmane. Jusqu'au 13 mai 2005, elle était maraîchère. Elle cultivait et vendait des légumes et s'occupait de mes trois frères et de moi-même.

Ce jour-là, elle s'est rendue sur la place Babour, en centre-ville, pour protester contre la situation économique du pays. Elle avait entendu dire que le président serait là, mais il ne s'est jamais montré. Des gens ont pris la parole pour réclamer la justice et l'éradication de la pauvreté. Soudain, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur les manifestants. Plusieurs centaines de personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées.

Prise dans le mouvement de panique, ma mère s'est enfuie en courant. Avec elle, un demi-millier de manifestants ont parcouru près de 25 kilomètres à pied. Désorientée, apeurée, elle a franchi la frontière avec le Kirghizistan sans s'en rendre compte. De là, elle a été envoyée dans un camp de réfugiés situé en Roumanie. L'Australie l'a reconnue réfugiée et lui a délivré un titre de séjour permanent en 2006.

Mais ma mère n'en pouvait plus de vivre loin de nous et voulait rentrer au pays. Les autorités d'Andijan nous ont assuré qu'elle n'avait rien à craindre, et elle est arrivée à l'aéroport de Tachkent en janvier 2010. Mais la police l'a immédiatement placée en détention et l'a interrogée pendant quatre jours. Nous avons pu nous retrouver, pendant une courte période, mais les autorités l'ont de nouveau arrêtée. Pendant deux semaines, on lui a refusé l'autorisation de consulter un avocat et de nous voir.

En avril 2010, ma mère a été condamnée à 10 ans d'emprisonnement. Elle était accusée d'avoir « tenté de renverser l'ordre constitutionnel » et d'avoir quitté l'Ouzbékistan sans autorisation. Au tribunal, nous l'avons trouvée amaigrie. Elle avait des contusions au visage. Elle a sûrement été torturée. À l'issue d'un procès tenu à huis clos dans la prison pour femmes de Tachkent en 2012, sa peine a été prolongée de huit ans pour « violation délibérée du règlement de la prison ».

Source : Secrets and Lies: Forced confessions under torture in Uzbekistan, p. 21, Amnesty International, avril 2015

MA MÈRE s'appelle Claudia Medina, elle est mexicaine.

Le 7 août à 3 heures du matin, des soldats de la marine ont fait irruption chez nous, là où je vis avec mes deux frères et mes parents. Ils lui ont ligoté les mains et lui ont bandé les yeux, puis ils l'ont embarquée dans une camionnette pour la conduire à la base navale de Veracruz. Ils l'ont accusée d'appartenir à une bande criminelle puissante, réputée pour sa violence, ce qu'elle a nié catégoriquement.

Ma mère nous a raconté qu'elle avait ensuite été torturée. On lui a administré des décharges électriques et assené des coups de poing et de pied après l'avoir enveloppée de plastique pour ne pas laisser de marques. Ils l'ont agressée sexuellement. Ils l'ont ligotée sur une chaise et l'ont laissée dehors sous le soleil cuisant de l'après-midi. Le lendemain, ils l'ont obligée à signer une déposition qu'elle n'avait même pas lue. Elle a été exhibée devant les médias comme une dangereuse criminelle.

Source : Hors de toute mesure. La torture et les autres mauvais traitements au Mexique, Amnesty International, septembre 2014

MON PÈRE s'appelle Ali Aarrass. Il est né en 1962 dans l'enclave espagnole de Melilla, dans le nord du Maroc. Il s'est installé en Belgique à l'âge de 15 ans, et il a la double nationalité belge et marocaine. Pour se rapprocher de son père qui prenait de l'âge, il est revenu à Melilla en 2005 avec ma mère. Il tenait un café.

Les autorités espagnoles l'ont soupçonné de terrorisme en 2006 mais n'ont trouvé aucun élément à charge contre lui. Elles l'ont placé en détention en 2008, lorsque le Maroc a demandé son extradition pour de nouveaux chefs d'accusation liés au terrorisme. Il a été maintenu à l'isolement pendant deux ans et huit mois. Mon père a observé trois grèves de la faim en signe de protestation mais a dû y mettre un terme parce que son état de santé se dégradait.

En décembre 2010, mon père a été extradé au Maroc. Il nous a dit que des agents des services marocains du renseignement l'avaient alors torturé dans une prison secrète pendant 12 jours. Il a finalement été incarcéré à Salé II, une prison tristement célèbre proche de Rabat, la capitale. Des codétenus qui l'ont vu à ce moment-là ont confié avoir été choqués par les marques de torture visibles sur son corps ; il l'ont trouvé terriblement traumatisé. En novembre 2011, mon père a été condamné pour usage illégal d'armes à feu et appartenance à un groupe ayant l'intention de commettre des actes terroristes. Sa condamnation était uniquement fondée sur les déclarations qu'il avait faites après avoir été torturé.

Il purge actuellement une peine de 12 ans d'emprisonnement. Depuis son procès, mon père dit avoir été forcé de rester nu dans sa cellule et empêché de dormir la nuit. Il a observé de nouvelles grèves de la faim en juillet et août 2013, en signe de protestation.

Source : La torture en 2014. Trente ans d'engagements non tenus, Amnesty International, mai 2014

MON FRÈRE s'appelle Moses Akatugba. Il était lycéen et il vivait dans le sud du Nigeria. Plein d'espoir dans l'avenir, soulagé d'avoir terminé ses examens de fin d'études secondaires, il en attendait impatiemment les résultats. Il rêvait de faire des études de médecine et de réaliser ainsi le souhait de notre père disparu.

Le 27 novembre 2005, il nous a dit au revoir et est parti rendre visite à notre tante. Ne le voyant pas rentrer à la maison comme convenu, notre mère s'est inquiétée. Elle est veuve et pour subvenir à nos besoins (nous sommes cinq enfants), elle vendait de la nourriture sur un marché d'Effurun, une ville animée de l'État du Delta.

Un vendeur ambulant est finalement allé voir notre mère et lui a dit qu'il avait vu un groupe de soldats arrêter Moses. Il n'est jamais rentré à la maison et depuis, il vit un calvaire. Il a raconté plus tard que les soldats lui avaient tiré une balle dans la main, l'avaient frappé à la tête et dans le dos et l'avaient emmené dans une caserne de la ville pour l'interroger.

Là-bas, on lui a montré un cadavre et on lui a demandé de l'identifier. Lorsque Moses a dit qu'il ne connaissait pas cet homme, les soldats l'ont frappé à nouveau. Puis ils l'ont emmené dans un poste de police. Là, des policiers l'ont roué de coups de machette et de matraque nous a-t-il expliqué. Ils l'ont ligoté, l'ont laissé suspendu tête en bas à un ventilateur de plafond pendant des heures, et lui ont arraché les ongles des pieds et des mains à l'aide de tenailles.

La police le soupçonnait d'avoir dérobé trois téléphones, de l'argent liquide et des bons d'achat au cours d'un vol à main armée. Il a toujours rejeté ces accusations. Les policiers l'ont obligé à signer deux déclarations pré-rédigées contenant des « aveux » et qui ont ensuite servi de preuve à son procès.

Lorsque notre mère a enfin pu le voir dans sa cellule du poste de police, le lendemain, elle a constaté qu'il présentait d'horribles blessures et cicatrices et qu'il n'avait reçu aucun soin médical. Devant la gravité de ses blessures, elle a payé un médecin pour qu'il vienne le voir trois jours par semaine pendant plus de cinq semaines.

Source : « Bienvenue en enfer ». Torture et mauvais traitements au Nigeria, p. 32-33, Amnesty International, septembre 2014

QUE PEUT-ON FAIRE POUR PREVENIR LA TORTURE ?

ATELIER 4

PRESENTATION

Cet atelier explique aux participants un message central de la campagne *Stop Torture* : les États peuvent contribuer à empêcher la torture en mettant en œuvre des garanties et des mécanismes de prévention. L'atelier s'appuie principalement sur le jeu théâtral, à travers lequel les participants seront amenés à simuler des situations susceptibles de conduire à la torture et à chercher des moyens de l'empêcher.

OBJECTIFS

- Susciter la réflexion et le débat sur les droits des détenus pendant les interrogatoires de police et à d'autres stades de la détention.
- Se demander si des mesures de protection pourraient mettre un terme à la torture en détention.
- Engager la réflexion et le débat sur le caractère universel et absolu du droit de ne pas être torturé.

Durée : 60-120 minutes

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ✓ Cet atelier peut être combiné avec l'atelier de présentation de la campagne *Stop Torture*. Vous pouvez aussi choisir de vous mettre en train avec l'Atelier 1, *Traitement équitable : une réalité pour tout le monde ?*
- ✓ Cet atelier utilise des techniques théâtrales. Il pourra être utile de procéder à une ou deux activités pour briser la glace avant de commencer, afin que chacun soit détendu et se sente plus à l'aise pour bouger dans l'espace, utiliser son corps et jouer différents rôles.
- ✓ Dans la saynète, le crime pour lequel le « criminel » a été « arrêté » importe peu, essayez de rester aussi vague que possible à ce sujet. Cependant, si l'on vous pose la question, discutez des sujets qui peuvent poser problème aux participants, par exemple les arrestations pour des actes terroristes ou des crimes graves, tels que le meurtre ou l'enlèvement.
- ✓ Quelques préparatifs pourront être nécessaires. Prévoyez de quoi bander les yeux du « suspect » et d'autres accessoires pouvant être utilisés pour la torture. Improvisez une salle d'interrogatoire en installant une chaise et une table, ou laissez les participants utiliser la partie de la pièce de leur choix.
- ✓ Pour l'étape 3, *La scène revue et corrigée*, vous trouverez ci-dessous une liste de garanties possibles qui pourraient être envisagées – dont celles en faveur desquelles Amnesty International fait campagne. Il est important de laisser les participants trouver eux-mêmes des idées et établir leur propre liste.

Principales garanties en faveur desquelles Amnesty International milite dans le cadre de sa campagne *Stop Torture* :

- possibilité d'avoir des contacts avec l'extérieur, en particulier avec un avocat, la famille et un médecin ;
- existence de mécanismes satisfaisants permettant aux gens de porter plainte en cas de torture ;
- possibilité de se faire examiner par un médecin indépendant, en particulier en cas d'allégations de torture ;
- pas d'utilisation par les tribunaux d'« aveux » arrachés sous la torture.

Autres garanties (liste non exhaustive) :

- information sur les droits : les gens doivent savoir pourquoi ils sont arrêtés ;
- utilisation de lieux de détention officiellement reconnus (pas de détention au secret) ;
- conditions de détention humaines : nourriture satisfaisante, pas d'usage abusif de la force ;
- présence d'un avocat pendant l'interrogatoire ;
- fixation de limites pour les interrogatoires – des règles ou lignes directrices claires doivent exister sur les méthodes et techniques d'interrogatoire :
 - dispositions spéciales pour certaines catégories de détenus, par exemple les mineurs ou les détenus ayant des besoins médicaux spécifiques, notamment en termes de santé mentale ;
 - femmes : du personnel de sexe féminin doit être présent pendant les interrogatoires de détenues et doit être le seul habilité à procéder à des fouilles au corps ;
 - tenue effective de registres de détention et qualité des procès-verbaux d'interrogatoire.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

1. Règles du jeu

- Avant de commencer la saynète, demandez un volontaire pour jouer le « suspect »
- Donnez-lui des instructions en faisant en sorte que les autres participants vous voient, mais ne puissent pas entendre ce que vous lui dites. Expliquez à la personne désignée qu'elle va jouer le rôle du « suspect » et qu'elle va être interrogée par la « police » en tant qu'auteur présumé d'un crime. Vous pouvez, si vous le souhaitez, donner des consignes supplémentaires, par exemple dire à la personne qu'elle est en réalité innocente, ou qu'elle doit essayer de ne dénoncer personne. Il est important que les autres participants vous voient donner des consignes secrètes.

- Expliquez les règles suivantes :
 - ✓ Pendant la saynète, personne ne doit recourir réellement à la force physique, même s'il peut être nécessaire de la simuler.
 - ✓ Pour que la scène fonctionne, les participants doivent prendre leur rôle au sérieux et essayer de s'imaginer dans la situation décrite.
 - ✓ Lorsque l'animateur crie « Stop ! », les participants doivent s'arrêter immédiatement et se figer dans la position où ils se trouvent.
 - ✓ Si un participant se sent menacé physiquement, il peut lever la main et dire : « Pause ! ». Ceci est valable pour tous les participants qui veulent sortir de leur rôle.
- Écrivez ces règles sur un tableau à feuilles mobiles afin que les participants les aient sous les yeux en permanence. Une fois que tout le monde a bien compris les règles, commencez l'activité.

2. L'interrogatoire

- Donnez un bandeau pour les yeux (morceau de tissu) ou d'autres accessoires similaires à un ou plusieurs participants. Expliquez-leur qu'ils sont des policiers, félicitez-les pour leur travail visant à protéger le pays contre les criminels.
- Montrez le participant choisi précédemment et dites à tout le monde qu'il s'agit d'un « criminel ». Précisez qu'il a commis des crimes, qu'il connaît d'autres criminels et qu'il est dangereux pour la société. La « police » le recherchait depuis longtemps et a quelques questions à lui poser.
- Demandez aux « policiers » d'arrêter cette personne et de l'emmener dans une salle d'interrogatoire – que vous pouvez préparer à l'avance ou laisser à leur libre improvisation.
- Dites aux « policiers » de profiter de l'occasion pour en savoir plus sur d'autres criminels de la région et précisez-leur qu'ils peuvent choisir librement par quelle méthode obtenir les informations qu'ils souhaitent. Soulignez qu'ils **doivent obtenir ces informations à tout prix**, tout en respectant les règles de la vraie vie inscrites au tableau.
- Regardez les « policiers » arrêter le « criminel », puis laissez-leur cinq minutes pour voir comment ils interagissent. Ensuite, dites « Stop ! » pour qu'ils se figent sur place.

3. Analyse de la scène

- Demandez au reste des participants de réfléchir à cette scène et à la manière dont l'interrogatoire a été mené. Invitez-les à donner des précisions sur la scène en leur posant des questions telles que :
 1. Où se déroule la scène à votre avis ?
 2. Quelle heure est-il ?
 3. Que ressentez-vous à l'égard du criminel ?
 4. Que ressentez-vous à l'égard des policiers ?
 5. En quoi êtes-vous concernés par ce qui pourrait se produire ?
 6. Quels droits humains pourraient être menacés ?
- Dites aux acteurs qu'ils peuvent relâcher la position et demandez-leur ce qu'ils pensent de la situation et de leur rôle.
- Vous pouvez citer la Convention des Nations unies contre la torture (voir Autres ressources). Les articles de cette Convention définissent la manière dont les États doivent protéger les personnes contre la torture.
- Discutez maintenant de la manière dont la situation ou l'environnement pourraient être modifiés afin de garantir la protection des droits humains. Il peut par exemple être suggéré de changer de comportement, ou d'ajouter ou de supprimer des personnages ou des accessoires. Ce débat peut avoir lieu en petits groupes ou en groupe entier. Il est important de trouver des propositions réalistes.

4. La scène revue et corrigée

- Demandez aux participants de rejouer la scène d'interrogatoire, en suivant les suggestions, afin qu'aucun droit humain ne soit bafoué. Si les participants ont discuté en petits groupes, vous pouvez demander à chaque groupe de diriger les acteurs en fonction de ses suggestions.
- Si les autres participants veulent montrer leurs idées, ils peuvent taper sur l'épaule d'un des acteurs pour prendre sa place.
- Rejouez la saynète autant de fois que nécessaire. Expérimentez ! Chaque fois que vous voulez arrêter la scène, demandez aux joueurs de s'immobiliser en disant « Stop ! ». Discutez à chaque fois des changements avec les participants, et demandez-vous si les suggestions sont réalistes ou si vous avez d'autres idées.

5. Réflexion et conclusion

- Demandez aux participants ce qu'ils ont ressenti pendant l'exercice. Vous pouvez par exemple leur poser les questions suivantes :
 1. **Avez-vous eu le sentiment que quelque chose n'allait pas dans ce qui se passait dans la scène ?**
 2. **Qu'est-ce que cela fait d'être « policier » ?**
 3. **Qu'est-ce que cela fait d'être « criminel » ?**
 4. **Ces sentiments ont-ils évolué quand des changements ont été apportés à la scène ?**
 5. **Dans quelle mesure cet exercice vous a-t-il amené à revoir votre point de vue sur la torture et les moyens de la prévenir ?**
- Présentez la notion de garanties et discutez des mesures qui ont été proposées dans la saynète et de la manière dont elles pourraient être appliquées dans la vraie vie.
- Expliquez que ces garanties sont essentiellement des mesures très concrètes que les autorités peuvent prendre et qui peuvent contribuer à prévenir la torture et à protéger les personnes menacées. Voir les exemples de garanties dans les Conseils pour l'animation. Souvent, ces garanties doivent d'abord être intégrées à la loi (par exemple dans des codes de conduite, des lignes de conduite officielles, etc.), mais il faut ensuite qu'elles soient mises en pratique par les juges, les policiers, les gardiens de prison, etc.
- Demandez-vous en quoi certaines des mesures proposées pourraient être considérées comme des garanties ou être liées à d'autres garanties que vous jugez nécessaires. Présentez ce que demande Amnesty International dans sa campagne *Stop Torture*.
- Si vous en avez le temps, proposez aux participants de jouer d'autres scénarios, par exemple une audience de tribunal.

6. Passer à l'action

- Demandez aux participants s'ils connaissent des garanties qui sont en place dans leur pays. Ils peuvent mener des recherches pour en savoir plus sur ce qui existe dans leur pays.
- Expliquez aux participants que, dans la plupart des pays, des mesures peuvent être prises pour renforcer les lois et les mécanismes afin de protéger les gens contre la torture. La campagne *Stop Torture* d'Amnesty International peut leur offrir des occasions spécifiques d'action à travers le monde, dans des cas où le militantisme mondial peut faire la différence.
- Les participants peuvent commencer par chercher si leur pays a signé et ratifié la Convention des Nations unies contre la torture et son Protocole facultatif.
- Les participants peuvent aussi prendre contact avec d'autres organisations de leur pays qui travaillent sur la torture afin de mieux comprendre quelles sont les mesures que leur gouvernement pourrait prendre pour combattre la torture sur le plan national.
- Les participants peuvent écrire à des membres de gouvernements ou des parlementaires pour leur faire part de leurs préoccupations.

AUTRES RESSOURCES

- Pour en savoir plus sur les garanties contre la torture, voir le rapport d'Amnesty International intitulé *La torture en 2014. 30 ans d'engagements non tenus* : <https://www.amnesty.org/fr/documents/ACT40/004/2014/fr/>
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
- Convention contre la torture : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx>
- À propos de l'utilisation du théâtre comme outil de changement :
http://en.wikipedia.org/wiki/Theatre_of_the_Oppressed (en anglais) ;
http://fr.wikipedia.org/wiki/Théâtre_forum (en français)

TORTURER OU NE PAS TORTURER : LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ?

ATELIER 5

PRESENTATION

Les débats sur la torture ne manquent pas – Qu'est-ce qui constitue un acte de torture ? La torture peut-elle être justifiée ? – et semblent oublier un point fondamental : la torture est interdite en toutes circonstances et n'est jamais défendable. Cet atelier utilise le débat sur des situations et des dilemmes hypothétiques pour analyser et combattre l'idée répandue selon laquelle la torture peut parfois se justifier.

OBJECTIFS

- Amener les participants à réfléchir à leurs propres limites en matière d'éthique.
- Remettre en cause les valeurs et idées des participants concernant la justification de la torture.
- Combattre l'idée selon laquelle la torture peut parfois être justifiée.
- Faire en sorte que les gens sachent que la torture et les autres mauvais traitements sont interdits par la loi.
- Classer la torture dans la même catégorie morale que le génocide et le viol – des pratiques dont, heureusement, nous ne nous demandons pas si elles sont efficaces.

Durée : 60-90 minutes

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ✓ Cet atelier ne doit pas être mené avec des participants de moins de 14 ans.
- ✓ Cet exercice aide les gens à s'habituer aux arguments et contre-arguments, et à identifier les points sur lesquels ils ne sont pas sûrs d'eux.
- ✓ Les participants qui ont moins d'expérience dans ce domaine peuvent utiliser comme arguments de départ les déclarations figurant dans la fiche de travail n° 1, *Les arguments des sceptiques*. Si la majorité des participants a déjà débattu de la torture, il peut être plus efficace de les laisser simplement choisir eux-mêmes leurs arguments.
- ✓ Vous pouvez utiliser les citations des militaires (fiche de travail n° 3) pour confirmer que la torture est indéfendable.
- ✓ Cet atelier peut être combiné avec l'Atelier 4, *Que peut-on faire pour prévenir la torture ?* et l'Atelier 3, *Quelles sont les conséquences de la torture ?* Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, vous mettre en train avec l'Atelier 1, *Traitement équitable : une réalité pour tout le monde ?*

DEROULEMENT DE L'ATELIER

1. Définition de la torture

- Posez la question suivante aux participants : que considéreriez-vous comme de la torture si vous, votre père ou votre mère en était la victime ?
- Présentez la Convention contre la torture et discutez de sa définition de la torture.
- Distribuez aux participants la fiche de travail avec la définition de la Convention (fiche de travail n° 2).
- Il est important de faire remarquer que la Convention a force de loi dans tous les États, interdit la torture et les autres mauvais traitements en toutes circonstances sans aucune exception, et impose aux États d'enquêter sur les cas de torture, d'en poursuivre les auteurs quel que soit leur rang et le poste qu'ils occupent, et d'offrir réparation aux victimes.
- Soulignez que la Convention contre la torture n'établit pas de liste des techniques interdites, car ce serait pour ainsi dire impossible, mais définit les éléments qui font que telle ou telle pratique viole ses dispositions.



Des membres du personnel et des jeunes militants d'Amnesty International écrivent leurs idées pour la campagne Stop Torture, Oslo, décembre 2014, © Centre international d'éducation aux droits humains (IHREC) d'Amnesty International / Michel Banz.

2. Débat sur la torture

- Expliquez aux participants la technique de l'« avocat du diable » qui va être utilisée pour débattre de la torture. Il s'agit d'un jeu de rôle dans lequel une personne défend la thèse selon laquelle la torture n'est jamais justifiée, tandis que l'autre donne des contre-arguments.
- Demandez aux participants de se mettre deux par deux.
- Expliquez-leur que l'un d'eux sera un représentant d'Amnesty International et l'autre jouera le rôle du « sceptique ». Le sceptique devra remettre en cause le principe relatif aux droits humains dont il est

question (le caractère injustifiable de la torture), tandis le représentant d'Amnesty International devra défendre et expliquer ce principe.

- Précisez aux participants que, au bout de cinq minutes de débat, vous direz « Stop ! » et qu'ils devront inverser les rôles.
- Si les participants n'ont pas l'habitude de débattre de la torture, distribuez-leur les arguments des sceptiques pour alimenter le débat. Les « sceptiques » devront lire rapidement la déclaration qui leur a été distribuée sans la montrer à leur partenaire (ou les déclarations si vous leur en distribuez plusieurs).
- Donnez le départ quand tout le monde est prêt. Demandez aux sceptiques d'ouvrir le débat avec un argument critique (par exemple celui qui leur a été distribué).
- Au bout d'environ cinq minutes, dites « Stop ! Changez ! ». Les participants doivent s'arrêter immédiatement (même au milieu d'une phrase) et échanger leurs rôles, chacun reprenant l'argument de l'autre et continuant le débat. La personne qui jouait le représentant d'Amnesty International devient le sceptique, poursuivant son argumentaire là où il en était resté, et inversement.
- Laissez passer encore environ cinq minutes, puis dites « Stop ! ».
- Demandez aux participants de former un cercle. Demandez-leur d'expliquer ce qu'ils ont ressenti pendant cet exercice et ce qu'il s'est passé.

En fonction du nombre de participants, vous pouvez former des petits groupes pour mener la réflexion sur les points suivants :

- 1. Qu'avez-vous ressenti quand vous étiez du côté du sceptique ?**
 - 2. Qu'avez-vous ressenti quand vous étiez du côté du représentant d'Amnesty International ?**
 - 3. Pouvez-vous identifier les valeurs que les deux personnages ont mises en avant, respectivement ?**
 - 4. Quels arguments ont fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas marché ?**
 - 5. Quels sont les arguments dont il a été le plus difficile de débattre ? Pourquoi ?**
 - 6. Les participants ont-ils identifié des pièges dans lesquels il est possible de tomber (par exemple, le représentant d'Amnesty International qui commence à défendre les terroristes) ?**
- Rassemblez de nouveau les participants en groupe complet afin que chaque groupe puisse faire part de ses réflexions.

3. Conclusions générales

- Concluez la réflexion en abordant les quatre points suivants :
 - Il y a des choses qu'on ne doit pas faire même si cela peut aider quelqu'un. Par exemple, si vous pouviez sauver 11 personnes en en tuant 10, le feriez-vous ?
 - Il n'y a aucun moyen de savoir à l'avance si la torture (ou le meurtre) aidera à sauver les vies que vous voulez sauver.
 - Quoi qu'il en soit, des militaires habitués à pratiquer des interrogatoires disent que la torture est inefficace et contre-productive pour obtenir des renseignements fiables – outre le fait qu'elle est immorale et illégale – et qu'elle est donc la *dernière* méthode qu'ils utiliseraient pour obtenir des informations utiles. Selon eux, les techniques d'interrogatoire classiques, qui sont légales et morales, sont le moyen le plus efficace de recueillir des informations.
 - Amnesty International ne prend pas position sur l'efficacité ou non de la torture – même elle était efficace, nous nous y opposerions par principe, pour le respect des droits humains.
- Distribuez aux participants les citations de militaires qui ont l'habitude des interrogatoires et condamnent la torture, ce qui prouve bien qu'il ne devrait vraiment pas y avoir de débat sur cette pratique : elle est injustifiable et interdite en toutes circonstances.
- Demandez aux participants s'ils ont d'autres questions ou réflexions.

4. Passer à l'action

- Demandez aux participants d'agir contre la torture en en parlant avec leurs amis et leur famille ; en organisant un atelier avec leurs amis ; en diffusant les citations et les exemples de cas autour d'eux ; en menant une action spécifique dans le cadre de la campagne *Stop Torture* d'Amnesty International.
- Pour trouver des idées d'actions, consultez le site Internet d'Amnesty International dans votre pays, <https://www.amnesty.org/fr/countries> ou le site de la campagne *Stop Torture*, <https://www.amnesty.org/fr/campaign-stop-torture>.

AUTRES IDEES, VARIANTES POSSIBLES

- Si les participants sont nombreux, vous pouvez les répartir en groupes de trois au lieu de deux. La troisième personne jouera alors le rôle d'un observateur silencieux : elle devra suivre le débat sans intervenir, en notant tout particulièrement quels arguments sont efficaces, inefficaces ou contre-productifs, ou quelles sont les questions délicates qui surviennent. Dans la phase d'analyse suivant le débat, l'animateur demandera d'abord aux observateurs leurs remarques, avant d'ouvrir la discussion aux autres participants.
- Vous pouvez, si vous le souhaitez, chercher des exemples de cas réels à présenter à la fin des débats. Ce peut être un moyen de confronter les principes et les limites sur lesquels le groupe s'est entendu à de vrais visages et de vraies histoires (voir les ressources et les fiches de travail ci-dessous).
- Vous pouvez également mettre les conclusions du groupe en perspective avec des statistiques, des films et la définition de la torture (voir les ressources et les fiches de travail ci-dessous).

AUTRES RESSOURCES



- Déclaration universelle des droits de l'homme : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
- Site de la campagne *Stop Torture* d'Amnesty International (pour en savoir plus sur la campagne) : <http://www.amnesty.org/fr/campaign-stop-torture>
- Sondage mondial sur les attitudes face à la torture : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT40/005/2014/fr>
- Vidéo d'Amnesty International : *Notre héritage, notre avenir : lutter contre la torture* : <https://www.youtube.com/watch?v=KbaSQoVXvfY>
- Vidéo de la campagne *Stop Torture* sur Claudia Medina : <https://www.youtube.com/watch?v=zF3GhNIs2sM>

FICHES DE TRAVAIL

- *Fiche de travail n° 1 : Les arguments des sceptiques*
- *Fiche de travail n° 2 : Définition de la torture*
- *Fiche de travail n° 3 : Citations de militaires habitués à pratiquer des interrogatoires*

Remarque : cet atelier s'inspire d'ateliers et d'activités élaborés par Amnesty International États-Unis et Amnesty International Norvège.

FICHE DE TRAVAIL N° 1 : LES ARGUMENTS DES SCEPTIQUES

ATELIER 5

Lorsque des vies innocentes sont en jeu, les autorités doivent déployer tous les moyens possibles pour les sauver. Cela vaut le coup d'infliger quelques douleurs à un terroriste pour éviter que des innocents ne soient tués dans un attentat.

Globalement, je suis contre la torture, mais cela dépend un peu de ce que l'on veut obtenir. L'État a le devoir de nous protéger, c'est aussi un droit humain, non ? S'il s'avérait nécessaire de traiter un criminel (par exemple un terroriste) un peu durement pour savoir ce qu'il prépare ou qui sont ses complices, ce serait de la folie de ne pas le faire.

Les membres de l'État islamique eux-mêmes affirment que les droits humains et la démocratie sont incompatibles avec ce qu'ils appellent la « vraie foi ». Et ils se livrent quotidiennement aux violences les plus barbares, y compris la torture. Eux et leurs sympathisants sont donc mal placés pour demander à être protégés par ces droits quand cela les arrange.

Si la torture a été utilisée à toutes les époques et presque partout, c'est qu'il y a une raison. On ne peut pas gagner le combat contre les criminels les plus violents, comme ces terroristes fanatiques que nous voyons aujourd'hui, simplement en tendant l'autre joue. Malheureusement, parfois, la violence EST la seule solution, par exemple pour obtenir des informations qui sauveront des vies innocentes.

Et si un fou avait enlevé votre fille et ne voulait pas dire où elle se trouve ? Ne voudriez-vous pas que les policiers lui arrachent la vérité par tous les moyens le plus vite possible ? Moi, je sais que je les supplierais à genoux de me laisser le faire moi-même.

La torture n'est pas une bonne chose, mais nous devons accepter qu'elle fasse partie de notre monde. En tous temps, tous les pays et toutes les sociétés ont eu recours à la torture, par exemple pour combattre les formes de crimes les plus graves. Ce qu'il faut, c'est encadrer la torture par la loi, plutôt que de prétendre qu'il est possible de l'éradiquer totalement.

Amnesty International se préoccupe beaucoup plus de protéger les criminels que les victimes. Si quelqu'un a de toute évidence commis un crime grave mais ne veut pas l'avouer, devons-nous le laisser partir juste parce que nous n'avons pas de preuves formelles ? Le principal devoir de l'État est de protéger ceux d'entre nous qui respectent la société et les lois, pas ceux qui les méprisent.

Bien sûr, je n'ai pas aimé ces photos de prisonniers en Irak qui étaient déshabillés et maltraités par des soldats américains. Mais quand je pense au 11 septembre, je suis plutôt content-e que les Américains aient été si durs avec ces extrémistes. Qui sait combien d'autres attentats de ce genre auraient eu lieu, peut-être même dans notre pays, s'ils n'avaient pas usé de tous les moyens pour les écraser ?

Dans notre pays, nous voulons croire qu'il suffit de dire à un criminel : « Tu comprends certainement que ce que tu fais est mal ? Maintenant, sois gentil et excuse-toi, et tout sera pardonné. » Tous ces criminels qui viennent d'autres pays ricanent quand ils voient nos policiers sympathiques et polis et nos prisons confortables. Si nous ne nous mettons pas à les traiter durement, notre pays deviendra un paradis pour les crapules du monde entier.

Bien sûr, je suis contre la torture. Mais c'est un problème que nous soyons si indulgents avec les criminels étrangers, alors qu'ils sont habitués à être frappés par les policiers dans leur pays. Si nous pouvions simplement leur donner une bonne raclée et les renvoyer chez eux enchaînés, la prochaine fois ils se trouveraient un autre pays pour commettre leurs méfaits. En réalité, c'est un peu dommage qu'on ne puisse pas faire ça.

Bien sûr, la torture doit être interdite. Mais je pense qu'on va trop loin dans ce qu'on considère comme de la torture. Il peut être nécessaire de malmener un peu un terroriste en l'isolant ou en le privant de sommeil. Tout le monde critique les Américains pour des pratiques telles que le simulacre de noyade, qui après tout ne laisse aucune séquelle durable. Mais personne, à commencer par Amnesty International, ne parle du nombre de vies qu'ils ont sauvé grâce à ces pratiques.

La torture n'est pas une bonne chose. Mais il faut savoir qu'un assassin notoire, tel qu'un terroriste, n'est pas un être rationnel avec qui on peut avoir une conversation raisonnée. La seule chose que ces gens-là comprennent, c'est « action, réaction ». Ceux qui ont recours à une violence extrême doivent s'attendre à subir une violence extrême en retour. Psychologiquement, ils sont un peu comme des animaux, donc malheureusement nous devons les traiter comme des animaux.

FICHE DE TRAVAIL N° 2 : DEFINITION DE LA TORTURE

ATELIER 5

La définition de la torture selon la Convention des Nations unies contre la torture

Article 1

1. Aux fins de la présente Convention, le terme « torture » désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles.

Article 2

1. Tout État partie prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous sa juridiction.
2. Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture.
3. L'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut être invoqué pour justifier la torture.

FICHE DE TRAVAIL N° 3 : CITATIONS DE MILITAIRES HABITUÉS À PRATIQUER DES INTERROGATOIRES

ATELIER 5

Témoignages de militaires et de membres des services de renseignement qui ont l'habitude des interrogatoires et sont opposés à la torture

« La contrainte physique – ou torture – n'a aucune utilité dans un interrogatoire. La torture est une pratique simpliste, primitive, obtuse et immorale, qui ne fonctionne pas. Elle est de toute évidence stupide ; croire en son efficacité reviendrait à ne rien comprendre au fonctionnement du cerveau humain – sans parler du fait qu'elle est illégale et barbare, ni du fait qu'elle porte atteinte aux principes que la CIA a juré de protéger et dont la société américaine elle-même se considère comme l'incarnation. »

Glenn L. Carle, membre du Service national clandestin de la CIA. Source : ouvrage de Glenn Carle, *The Interrogator: An Education*

« L'une des choses que nous avons eu le plus de mal à comprendre, à l'époque, c'est pourquoi les autorités américaines autorisaient des méthodes violentes alors que nos méthodes d'interrogatoire fonctionnaient, ce qui n'était pas le cas de leurs méthodes violentes. La réponse, telle qu'elle apparaît clairement dans le rapport tant attendu de la Commission du Sénat sur le renseignement, est que les architectes de ce programme s'attribuaient le mérite de nos succès, tels que l'identification du cerveau des attentats du 11 septembre, Khalid Sheikh Mohammed, et l'attentat à la "bombe sale" planifié par Jose Padilla, que nous avons déjoué. Les affirmations faites pendant des années par les autorités sur l'efficacité de l'"interrogatoire amélioré", dans des notes secrètes et en public, sont totalement fausses. L'"interrogatoire amélioré" ne fonctionne pas. »

Ali Soufan, ancien agent du FBI chargé des interrogatoires. Source : *The Guardian*

« La torture et les violences ont coûté la vie à des Américains [...] J'ai appris en Irak que la première raison qui poussait les combattants étrangers à s'engager en masse dans ce pays était les atteintes commises à Abou Ghraïb et à Guantánamo. Notre politique de torture favorisait directement et accélérât le recrutement de combattants pour Al Qaïda en Irak [...] Que l'on puisse affirmer que la torture protège les Américains dépasse mon entendement – à moins de ne pas considérer les soldats de notre armée comme des Américains. »

Matthew Alexander, gradé de l'armée des États-Unis ayant procédé à des interrogatoires en Irak Source : *Washington Post*

« Mon approche était, comme on dit, fondée sur l'instauration d'une relation, et allait bien au-delà d'une simple interaction. Je n'ai jamais ressenti la nécessité ou l'obligation opérationnelle d'exercer une pression physique, psychologique ou émotionnelle sur une source pour l'amener à coopérer. Je me sens libre de travailler dans le modèle que j'ai enseigné pendant tant d'années. »

Colonel Steven Kleinman, ancien chargé d'interrogatoire dans l'armée des États-Unis. Source : retranscription de propos tenus devant le Sénat

« Je serais bien en peine de trouver une situation dans laquelle quelqu'un aurait été confronté au scénario de la bombe qui est sur le point d'exploser [...], tout le monde à tendance à croire que des séries comme 24 heures chrono [...] montrent la réalité – mais c'est de la fiction. Oubliez tout ça, ce n'est pas comme ça que ça se passe en vrai. »

Jack Cloonan, agent spécial du FBI de 1977 à 2002. Source : ForeignPolicy.com

« En outre, les interrogatoires coercitifs sont très lents. [censuré] ont été passés sur chaque technique infructueuse, sans qu'il n'en ressorte rien. [censuré] jouaient en réalité le jeu de l'ennemi. Le Manuel de Manchester [Manuel pratique du terroriste] conseille aux terroristes de ne pas répondre aux questions pendant 48 heures, afin que leurs complices aient le temps de changer de maison et de numéro de téléphone, voire de

fuir le pays. Derrière chaque interrogatoire d'un terroriste, il y a toujours le risque d'une bombe prête à exploser, c'est pourquoi on ne peut pas se permettre de perdre des minutes ou des heures, voire des jours entiers. »

Ali Soufan, ancien agent du FBI chargé des interrogatoires. Source : *The Black Banners*

« Ces techniques ont été utilisées sans aucune vision, sans tenir compte de leur manque de fiabilité, de la nature de la menace, de la mentalité et du mode opératoire des terroristes, et en violation de la légalité. »

Ali Soufan, ancien agent du FBI chargé des interrogatoires. Source : *New York Times*

COMMENT UTILISER LES RESEAUX SOCIAUX POUR COMBATTRE LA TORTURE ?

ATELIER 6

PRESENTATION

Cet atelier encourage les participants à s'interroger sur la manière d'utiliser les réseaux sociaux pour combattre les idées reçues sur la torture. Il permet aux participants de réfléchir non seulement à leurs propres valeurs et attitudes concernant la campagne, mais aussi aux stratégies et outils pour les réseaux sociaux.



Des employées d'AI Irlande montrent un visuel de la campagne Stop Torture lors du festival de musique Electric Picnic en Irlande, août 2014, © Graham Seely © Amnesty International

OBJECTIFS

- Déterminer comment utiliser les réseaux sociaux pour diffuser efficacement le message selon lequel la torture est une violation des droits humains.
- Réfléchir à la manière d'utiliser les différents réseaux sociaux (comme Facebook, Twitter et Instagram) pour influencer les valeurs et les attitudes relatives à la torture et renforcer l'action en faveur de la campagne *Stop Torture*.
- Réfléchir à nos propres valeurs et attitudes à l'égard de la campagne *Stop Torture* et en discuter.

Durée : 60-120 minutes

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ✓ Vous pouvez remplacer les réseaux sociaux utilisés dans cet atelier par d'autres qui sont plus répandus dans votre zone géographique. Vous devrez dans ce cas adapter les fiches de travail fournies.
- ✓ Si les participants n'ont pas accès facilement aux outils en ligne, vous pouvez vous servir de cette activité comme point de départ pour amener les participants à débattre de la manière de créer des supports imprimés ou d'impliquer davantage les gens dans les débats sur la campagne *Stop Torture*.
- ✓ Pour préparer cet atelier, vous pouvez commencer par l'Atelier 1, *Traitement équitable : une réalité pour tout le monde ?* Celui-ci peut constituer une bonne mise en train en aidant les participants à s'impliquer personnellement.
- ✓ Il peut être utile d'associer cet atelier à l'Atelier 5, *Torturer ou ne pas torturer : la question se pose-t-elle ?* En effet, il est possible que les messages publiés sur les réseaux sociaux suscitent des commentaires et des réactions donnant lieu à débat ; les utilisateurs des réseaux sociaux devront être en mesure d'y répondre, ou au moins s'attendre au type de réactions qu'ils sont susceptibles de déclencher.

DEROULEMENT DE L'ATELIER



1. Communication visuelle

- Découpez les images de la fiche de travail n° 1, *Communication visuelle sur la torture*, et disposez-les sur une table. Donnez cinq minutes aux participants pour les observer et en choisir une qui attire leur attention et sur laquelle ils voudraient mettre l'accent. Les participants gardent leur choix dans leur tête, ils n'ont pas besoin de prendre physiquement l'image qu'ils ont choisie.
- Discutez avec les participants de l'image qu'ils ont choisie les uns et les autres et des raisons pour lesquelles cette image les a touchés. Vous pouvez leur poser les questions suivantes :
 1. **Pourquoi avez-vous choisi cette image ?**
 2. **Que ressentez-vous en la voyant ?**
 3. **Quelles questions l'image soulève-t-elle ?**
 4. **Quel message fait-elle passer à votre avis ?**
 5. **En quoi est-elle pertinente pour la campagne *Stop Torture* ?**
 6. **Quelles visions sociales ou culturelles peut-elle soutenir ou remettre en question ?**
 7. **Dans quelle mesure renforce-t-elle le message selon lequel la torture est une violation grave des droits humains ?**
- Demandez au groupe de choisir, à partir de ses observations, cinq mots-clés pour une bonne communication visuelle. Notez-les au tableau ou sur des post-it.



Préparatifs pour la campagne Stop Torture dans les bureaux d'Amnesty International France, Paris, novembre 2014.
© Amnesty International / Pierre-Yves Brunaud

2. COMMUNICATION ECRITE

- Distribuez un exemplaire de la fiche de travail n° 3, *Communication écrite sur la torture*, et demandez aux participants de choisir la citation qui leur parle le plus.
- Discutez avec les participants de la citation qu'ils ont choisie les uns et les autres et des raisons pour lesquelles cette citation les a touchés. Vous pouvez leur poser les questions suivantes :
 1. Pourquoi avez-vous choisi cette citation ?
 2. Que ressentez-vous en la lisant ?
 3. Quelles questions soulève-t-elle ?
 4. Que révèle-t-elle sur la question de la torture ?
 5. En quoi est-elle pertinente pour la campagne *Stop Torture* ?
 6. Quelles visions sociales ou culturelles peut-elle soutenir ou remettre en question ?
 7. Dans quelle mesure renforce-t-elle le message selon lequel la torture est une violation grave des droits humains ?
- Comme à l'étape précédente, demandez au groupe de choisir, à partir de ses observations, cinq mots-clés pour une bonne communication écrite. Notez-les au tableau ou sur des post-it.

3. Jeu de rôles

- Attribuez des rôles aux participants ou demandez-leur de choisir un rôle parmi ceux de la fiche de travail n° 5, *Cartes pour le jeu de rôles*.
- Distribuez aux participants la fiche de travail n° 4, *Conseils et astuces pour l'utilisation de Facebook, Twitter et Instagram*.
- Demandez aux participants de garder à l'esprit leurs réactions et les mots-clés des deux premiers exercices, et d'essayer de faire des suggestions sur la manière de créer un bon message pour l'un des réseaux sociaux figurant sur leur carte de rôle, par exemple Facebook, Twitter ou Instagram.
- Expliquez que chacun des participants doit se mettre dans la peau du personnage décrit sur sa carte. Il peut imaginer toutes sortes d'images pour accompagner ses messages.
- Une fois que tout le monde a terminé, échangez sur les propositions, en gardant à l'esprit les rôles qui avaient été attribués et en observant les différents points de vue.
- Avec l'ensemble des participants, réfléchissez aux forces et aux faiblesses des différentes propositions.
- Discutez des différences entre les réseaux sociaux et de la manière dont cela influence le choix des formes de communication utilisées.

4. Réflexion générale

- Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
 1. **Dans quelle mesure pensez-vous que les réseaux sociaux peuvent être utiles pour renforcer l'action en faveur de la campagne *Stop Torture* ?**
 2. **Dans quelle mesure pensez-vous que les réseaux sociaux peuvent remettre en cause les attitudes à l'égard de la torture ?**
 3. **Dans quelle mesure pensez-vous que les réseaux sociaux peuvent permettre de diffuser efficacement le message selon lequel la torture est une violation des droits humains ?**

5. Passer à l'action

- Rappelez aux participants que le 26 juin est la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture et qu'ils peuvent envisager de publier des messages sur les réseaux sociaux à cette occasion.
- Regardez ce qui se passe sur les réseaux sociaux avec le hashtag **#StopTorture**. Les participants peuvent contribuer à diffuser ces messages et créer leurs propres messages.
- Trouvez des jeunes militants dans d'autres pays qui dénoncent aussi la torture (ou qui participent à la campagne) et entrez en contact avec eux.
- Publiez certains des billets de blog qui ont été créés sur différents réseaux sociaux et suivez leur rayonnement – informez-en Amnesty International au niveau national et international.
- En vous mettant en contact avec la section d'Amnesty International dans votre pays, vous aurez accès à une grande diversité de matériel d'information sur la torture, que vous pourrez promouvoir sur les réseaux sociaux.

FICHES DE TRAVAIL

- *Fiche de travail n° 1 : Communication visuelle sur la torture*
- *Fiche de travail n° 2 : Questions pour guider le débat*
- *Fiche de travail n° 3 : Communication écrite sur la torture*
- *Fiche de travail n° 4 : Conseils et astuces pour l'utilisation de Facebook, Twitter et Instagram*
- *Fiche de travail n° 5 : Cartes pour le jeu de rôles*

FICHE DE TRAVAIL N° 1 : COMMUNICATION VISUELLE SUR LA TORTURE ATELIER 6

Image 1 <http://www.amnesty.org.nz/our-work/counter-terror-justice/stop-torture>



Texte sur le bandeau : Royaume-Uni : ne fermez pas les yeux sur la torture

Image 2 : <https://www.amnesty.org/fr/documents/NWS21/003/2014/fr/>

STOP TORTURE C'EST POSSIBLE

Cela fait des heures que vous êtes suspendu au plafond. Vos muscles hurlent de douleur. Votre corps est secoué de convulsions sous les décharges électriques. On vous verse de force de l'eau dans la bouche. Vous avez l'impression de vous noyer. Viol. Simulacre d'exécution. Tous les moyens sont bons pour vous faire craquer. Vous faire plier. Vous faire signer des aveux, ou livrer des renseignements. Vous avez disparu, loin des yeux du monde. Vous craignez d'être complètement oublié, vous craignez d'être tout seul.

Dans le monde entier, des États torturent des gens comme vous et moi.

Image 3 <https://www.amnesty.org/fr/campaign-stop-torture/>

TECHNIQUES DE TORTURE UTILISÉES À TRAVERS LE MONDE

Eau bouillante versée sur le détenu



Administration forcée de substances médicamenteuses



Flagellation



Exposition à des températures extrêmes



Coups de couteau



Perforation des articulations à la perceuse



Brûlures de cigarette



Simulacre d'exécution



Menaces de violences contre le détenu ou sa famille



Ingestion d'eau sale, d'urine ou de produits chimiques



Privation d'eau et de nourriture



Privation sensorielle



Privation de sommeil



Conditions de détention inhumaines



Torture à l'eau



Aiguilles enfoncées sous les ongles



Privation de soins



Châtiments judiciaires corporels



Isolement prolongé



Stérilisation et avortement forcés



Utilisation de chiens et de rats



Coups



Rasage forcé de la barbe pour les musulmans



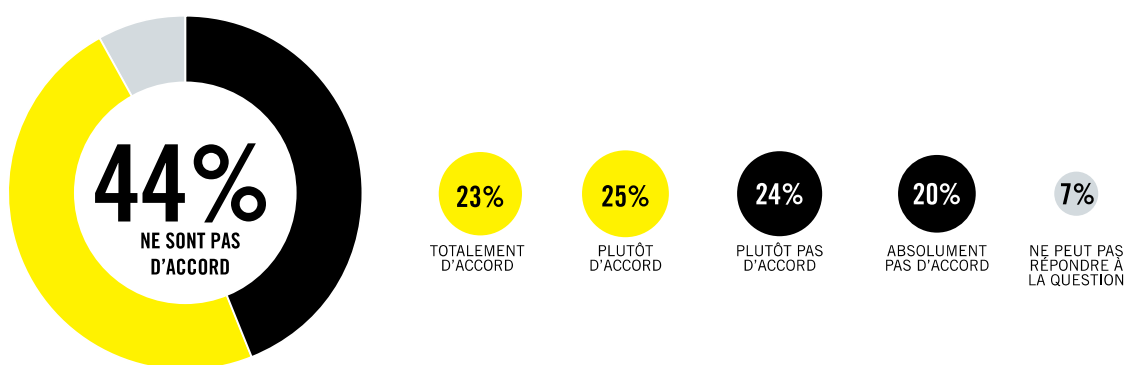
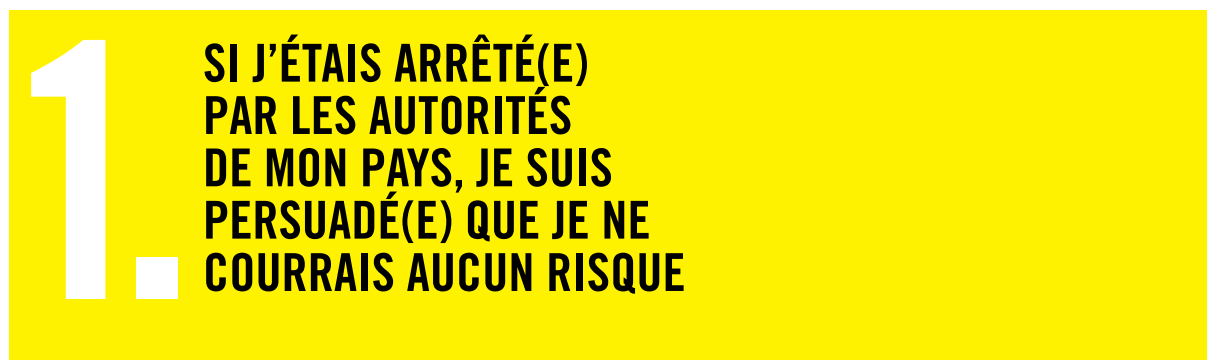
Décharges électriques



Suffocation

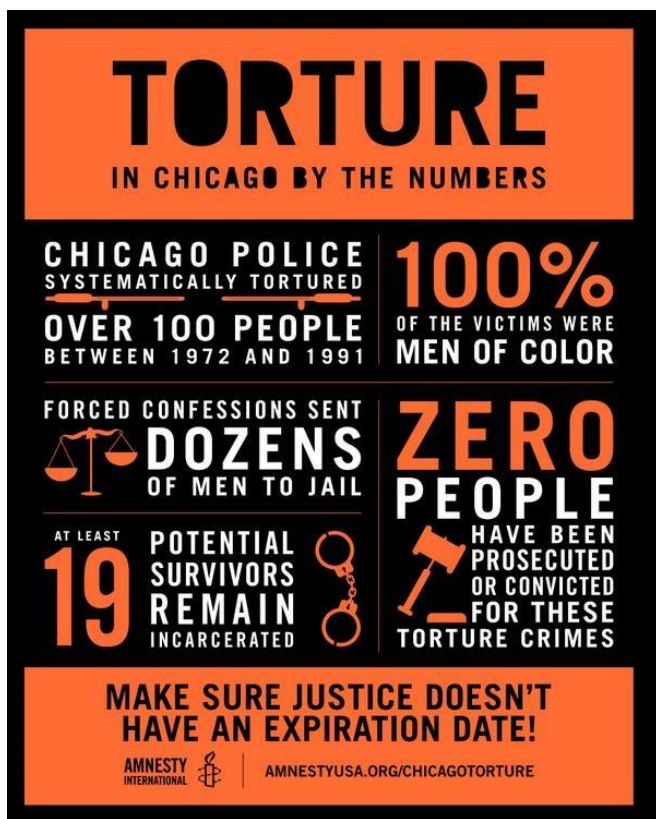


Image 4 : <http://www.amnesty.org/fr/documents/ACT40/005/2014/fr/>



Plus de quatre personnes sur 10 ne se sentent pas à l'abri de la torture en cas d'arrestation.

Image 5: <http://blog.amnestyusa.org/us/introducing-amnestys-new-global-campaign-against-torture/>



QUELQUES CHIFFRES SUR LA TORTURE À CHICAGO

La police de Chicago a systématiquement torturé plus de 100 personnes entre 1972 et 1991

100 % des victimes étaient des hommes de couleur

Des dizaines d'hommes se sont retrouvés en prison à la suite d'« aveux » forcés

Au moins 19 victimes potentielles de ces actes de torture sont toujours incarcérées

PERSONNE n'a été poursuivi ni condamné pour ces crimes de torture

Faites en sorte qu'il n'y ait pas de date de péremption pour la justice !

Image 6 <https://www.amnesty.org/fr/documents/NWS21/003/2014/fr/>



Image 7 <http://www.amnesty.org.nz/our-work/counter-terror-justice/stop-torture>

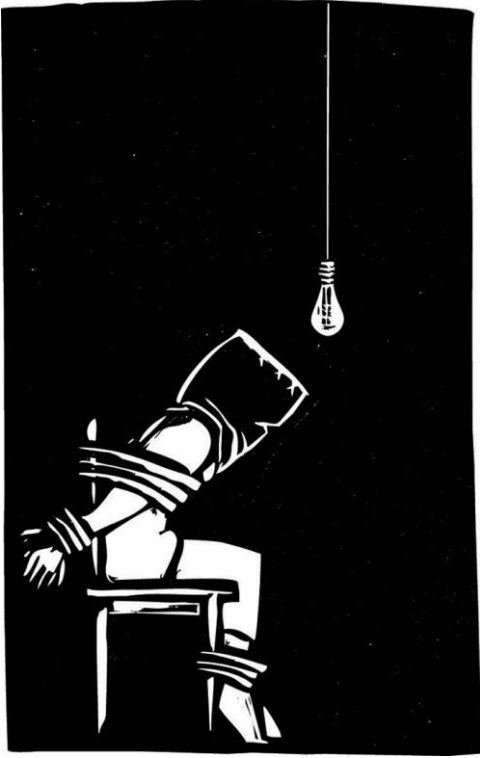
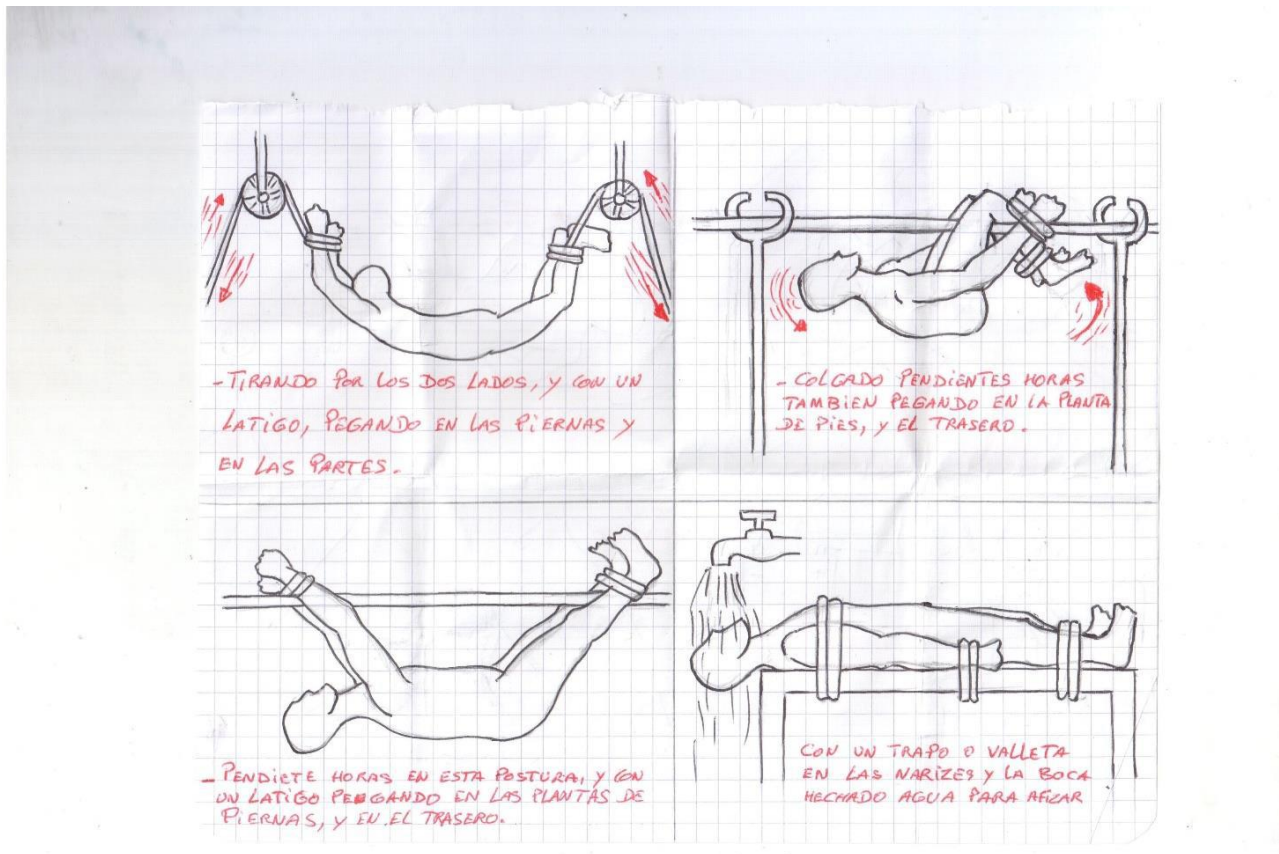


Image 8 : Ces dessins ont été réalisés avec l'aide d'un codétenu sur les indications d'Ali Aarrass, l'un des cas prioritaires de la campagne. Ils montrent les tortures qu'il a subies au Maroc en 2010.



De haut en bas et de gauche à droite :

1. « Traction des deux côtés, coups de fouet sur les jambes et les parties intimes. »
2. « Suspension pendant des heures, coups sur la plante des pieds et le derrière. »
3. « Maintien dans cette position pendant des heures, coups de fouet sur les jambes et le derrière. »
4. « Au moyen d'un chiffon ou d'une lavette, suffocation par introduction d'eau dans les narines et la bouche. »

Image 9 <http://www.amnesty.org.nz/our-work/counter-terror-justice/stop-torture>



FICHE DE TRAVAIL N° 2 : QUESTIONS POUR GUIDER LE DEBAT ATELIER 6

Questions pour guider le débat sur les images de la fiche de travail n° 1 : Communication visuelle sur la torture

- Que ressentez-vous face à cette image ?
- Quelles questions l'image soulève-t-elle ?
- Quel message fait-elle passer à votre avis ?
- En quoi est-elle pertinente pour la campagne *Stop Torture* ?
- Quelles visions sociales ou culturelles peut-elle soutenir ou remettre en question ?
- Dans quelle mesure renforce-t-elle le message selon lequel la torture est une violation grave des droits humains ?

Questions pour guider le débat sur les citations de la fiche de travail n° 3 : Communication écrite sur la torture

- Que ressentez-vous face à cette citation ?
- Que signifie-t-elle pour vous ?
- Pourquoi avez-vous choisi cette citation plutôt qu'une autre ?
- Quelles questions soulève-t-elle ?
- Que révèle-t-elle sur la question de la torture ?
- En quoi est-elle pertinente pour la campagne *Stop Torture* ?
- Quelles visions sociales ou culturelles peut-elle soutenir ou remettre en question ?
- Dans quelle mesure renforce-t-elle le message selon lequel la torture est une violation grave des droits humains ?

FICHE DE TRAVAIL N° 3 : COMMUNICATION ECRITE SUR LA TORTURE

ATELIER 6

NIGERIA



MOSES AKATUGBA

« La douleur causée par la torture est insupportable. Je n'aurais jamais pensé être encore en vie aujourd'hui. La douleur par laquelle je suis passé quand j'étais aux mains des policiers n'est pas imaginable. De toute ma vie je n'ai jamais été soumis à un traitement aussi inhumain. »

MEXIQUE



CLAUDIA MEDINA

« Ce qu'Amnesty International peut faire, c'est me soutenir, pour que tous les autres pays sachent ce qui se passe au Mexique, sachent ce que font les autorités mexicaines. »

MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL



ALI AARRASS

« Être victime d'injustice et être privé de sa liberté provoque une grande souffrance psychologique et physique. Mais le plus dévastateur au plan moral, c'est d'être abandonné, oublié, lorsque les proches et les amis renoncent au combat alors que l'on est enfermé et démuni. Dieu merci ce n'est pas mon cas. Mais je vous supplie de penser à tous ceux qui se retrouvent dans cette situation, ceux qui sont détenus arbitrairement et qui sont abandonnés de tous. »

FICHE DE TRAVAIL N° 4 : CONSEILS ET ASTUCES POUR L'UTILISATION DE FACEBOOK, TWITTER ET INSTAGRAM

ATELIER 6

Facebook

- Même si tout peut être partagé sur Facebook, ce sont les images qui ont le plus d'impact.
- Créez une page pour votre groupe et alimentez-la régulièrement (une publication par jour ; il est possible de programmer les publications). Vous pouvez partager des idées, des liens, des images, des vidéos. Faites connaître votre page.
- Posez des questions sur le sujet et personnalisez vos messages.
- Créez un hashtag pour votre événement (ex : #YourWord) et utilisez le hashtag #StopTorture quand vous participez à la campagne.
- Envoyez un message public direct à quelqu'un en utilisant @Nom pour favoriser un plus grand engagement.
- Créez un groupe pour les personnes intéressées par la lutte contre la torture et publiez-y des contenus régulièrement ; invitez les gens à y partager davantage de publications.

Twitter

- Communiquez avec d'autres utilisateurs intéressés par le sujet. C'est un bon moyen d'augmenter votre nombre d'abonnés.
- Suivez les comptes de personnes et d'organisations impliquées dans ce domaine et retweetez leurs messages.
- Essayez de communiquer avec des personnalités publiques, afin que vos messages soient vus par un plus grand nombre de personnes.
- Utilisez des hashtags pour attirer l'attention et filtrer les messages.
- Vous pouvez aussi mettre des photos en ligne.
- Utilisez TweetDeck pour programmer vos tweets.

Instagram

- Connectez votre compte Instagram à Twitter et Facebook, afin d'avoir plus d'abonnés susceptibles de diffuser votre message. Cela vous permettra également de publier vos photos en même temps sur Instagram, Twitter et Facebook.
- Prenez des photos et essayez différents filtres, afin de varier l'impact par une simple modification de vos photos.
- Utilisez des hashtags pour favoriser la sensibilisation.
- Posez des questions quand vous publiez une photo.
- Vous pouvez lancer une campagne de sensibilisation au moyen d'Instagram en impliquant les gens qui utilisent le même hashtag. Vous pouvez parler avec eux afin de lancer la campagne, en donnant un exemple et en partageant l'idée qui est derrière leur publication.

FICHE DE TRAVAIL N° 5 : CARTES POUR LE JEU DE ROLES

ATELIER 6

RÉALISTE LE

Vos forces

Vous savez replacer les faits dans leur contexte et appliquer concrètement les stratégies.

Votre priorité

Vous cherchez principalement à mettre en avant les faits et chiffres relatifs à la torture et à donner une vision réaliste des problèmes liés à celle-ci.

Votre missionFacebook

Réfléchissez aux principaux faits sur la torture qui peuvent être utilisés dans une publication Facebook pour remettre en cause les valeurs et attitudes à l'égard de la torture.

Twitter

Cherchez quelles organisations il serait utile d'impliquer dans un débat sur la torture afin d'accroître la crédibilité du message selon lequel la torture est une violation des droits humains.

Instagram

Cherchez quelles images pourraient soutenir les principaux faits sur la torture afin d'avoir un impact sur Instagram.

REBELLE LE

Vos forces

Vous savez identifier les obstacles possibles et aimez jouer l'avocat du diable.

Votre priorité

Vous cherchez principalement à remettre en cause les valeurs et les attitudes à l'égard de la torture en suscitant l'indignation.

Votre mission

Facebook

Cherchez les éléments clés qui vont susciter l'indignation – les textes ou les images les plus effroyables.

Twitter

Cherchez les hashtags qui auront le plus d'impact, dans l'objectif de soutenir le message selon lequel la torture est une violation des droits humains.

Instagram

Cherchez quelles images de la torture sont susceptibles de susciter l'indignation du public.

L'ENTHOUSIASME

Vos forces

Vous voyez toujours les choses du bon côté et vous avez un esprit rassembleur.

Votre priorité

Vous cherchez principalement à unir les gens en les convainquant que participer à la campagne *Stop Torture*, c'est se rallier à la majorité.

Votre missionFacebook

Cherchez des mots clés susceptibles de créer un climat de solidarité et d'attirer les gens.

Twitter

Cherchez quelles personnes il serait utile d'impliquer dans un débat sur la torture afin d'attirer le plus de monde possible.

Instagram

Réfléchissez à la manière de représenter la campagne *Stop Torture* comme un mouvement uni à travers des photos.

L'AVOCAT

Vos forces

Vous savez trouver des arguments solides et donner aux gens l'envie de croire en quelque chose.

Votre priorité

Vous cherchez principalement à convaincre les gens qu'ils peuvent changer les choses en participant à la campagne *Stop Torture*.

Votre missionFacebook

Réfléchissez à la manière de donner aux gens des outils pour participer à la campagne *Stop Torture*, par exemple des liens vers les pétitions.

Twitter

Cherchez comment utiliser les exemples de succès d'Amnesty International pour convaincre les gens qu'ils peuvent faire la différence.

Instagram

Réfléchissez aux différents lieux ou situations qui pourraient être photographiés pour illustrer les succès potentiels de la campagne *Stop Torture*.

D'ÉQUIPE LE CHEF

Vos forces

Vous avez un bon esprit de synthèse et vous savez replacer les idées dans leur contexte.

Votre priorité

Vous chercherez principalement à en appeler aux besoins émotionnels des gens afin qu'ils aient le sentiment que leur participation à la campagne *Stop Torture* leur apporte quelque chose.

Votre missionFacebook

Cherchez le meilleur moyen d'impliquer les utilisateurs par des questions et/ou de les encourager à partager ou aimer vos publications.

Twitter

Cherchez les mots clés et les arguments susceptibles de donner aux gens le sentiment que leur participation à la campagne *Stop Torture* leur apporte quelque chose.

Instagram

Réfléchissez aux différents lieux ou situations qui pourraient être photographiés pour illustrer les succès potentiels de la campagne *Stop Torture*.



**JE VEUX
AIDER**

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE, LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Rejoignez la lutte contre les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.
- Faites un don pour soutenir l'action d'Amnesty International.

Ensemble, nous ferons entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

Nom

Adresse

Pays

Courrier électronique

*J'accepte de recevoir des informations d'Amnesty International à cette adresse électronique.
Je reste libre de demander à tout moment la cessation de ces envois.*

Je désire faire un don à Amnesty International
(merci de faire des dons en livres sterling, en dollars US ou en euros)

Somme

Veillez débiter ma carte

Visa

Mastercard

Numéro de la carte

Date d'expiration

Signature

Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège d'Amnesty International, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené-e à recevoir des courriers d'autres associations et ONG. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher cette case :

Veillez retourner ce formulaire au siège d'Amnesty International de votre pays. Vous trouverez une liste des sièges d'Amnesty International dans le monde entier à l'adresse suivante : www.amnesty.org/en/worldwide-sites

Si Amnesty International n'est pas présente dans votre pays, faites parvenir ce formulaire à : **Amnesty International**, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW, Royaume-Uni



POUR COMBATTRE LA TORTURE

ATELIERS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

En 2014, Amnesty International a réuni un groupe de jeunes militants du monde entier pour créer un guide d'éducation aux droits humains destiné à soutenir sa campagne mondiale *Stop Torture*. D'abord paru sous la forme d'une ressource en ligne en mai 2014, ce guide a été conçu dans l'objectif d'aider les jeunes militants à acquérir les compétences et les moyens leur permettant de travailler auprès d'autres jeunes pour développer leur connaissance et leur compréhension de la torture, et remettre en cause les perceptions qu'ils ont de la torture.

Tiré de cette ressource en ligne, le guide *Pour combattre la torture. Ateliers d'éducation aux droits humains* est un outil

pratique et maniable que les jeunes militants peuvent avoir sur eux pour l'adapter et l'utiliser lorsqu'ils travaillent auprès d'autres jeunes. Il comprend des ateliers, des liens vers d'autres ressources, des conseils sur la manière d'animer et d'adapter les ateliers en fonction du contexte, et des idées pour passer à l'action.

Il se veut un outil élaboré par des jeunes et pour des jeunes, et a été créé dans le cadre d'une démarche concertée. La version en ligne de ce guide est disponible sur www.empoweragainsttorture.net, où vous trouverez également des informations sur les jeunes militants qui l'ont conçu.

Index : ACT 40/1433/2015

Mai 2015

amnesty.org



STOP TORTURE